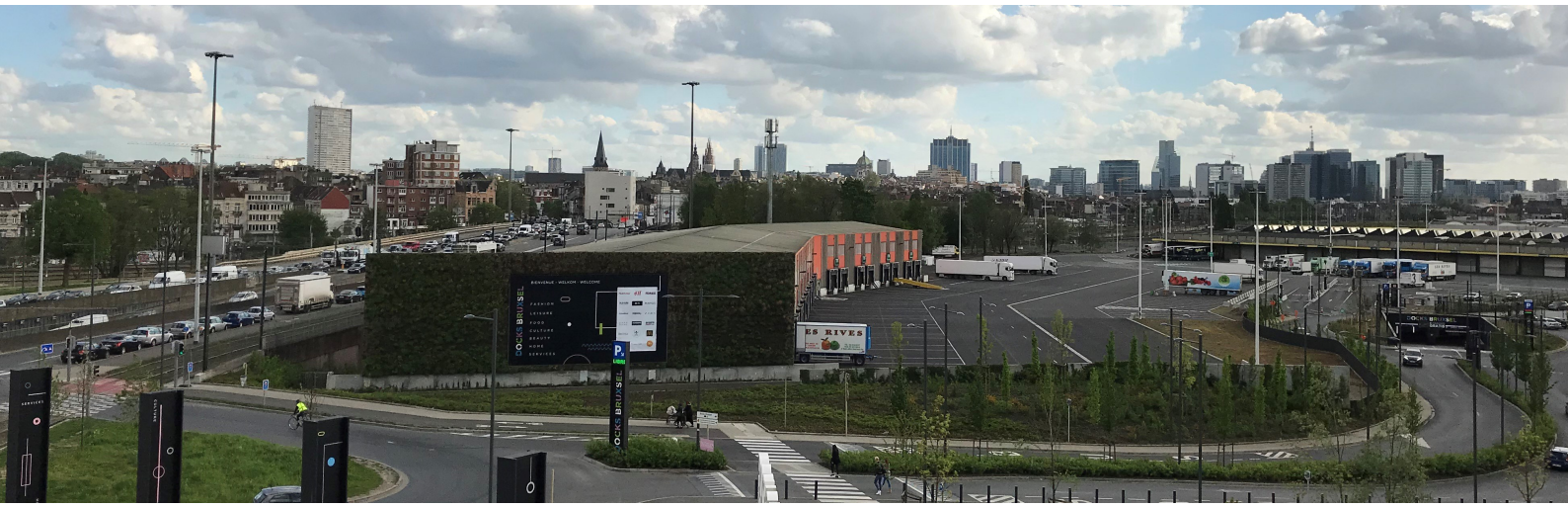
BE AMA

Belgian Asset Managers Association
vzw | asbl



RAPPORT ANNUEL 2017 - 2018

BEAMA asbl est membre de la Fédération belge du secteur financier

febelfin vzw asbl

Table des matières

Table des matières p. 01

Highlights 2017 — 2018 p. 02
Avant-propos du Président & du Directeur Général p. 03

I. BEAMA : Association belge des Asset Managers
- Création et historique p. 04
- Objet p. 04
- Team p. 04
- Organes p. 05
- BEAMA au sein de Febelfin p. 05

II. Actifs en asset management p. 08
III. OPC de droit belge et étranger distribués en Belgique p. 10
IV. OPC de droit belge p. 15
V. OPC de droit belge et étranger dans le contexte européen p. 18

VI. Thèmes d'actualité dans le cadre de l'asset management
- Brexit p. 22
- Capital Markets Union p. 22
- MiFID II p. 23
- PRIIPs p. 23
- Pan-European Personal Pension Product p. 24
- EFAMA Stewardship Code p. 24
- Screening ISS/Ethix concernant les armes controversées et les armes incendiaires à base de phosphore blanc p. 24
- Epargner et investir durablement — Norme de qualité pour des produits financiers durables p. 25
- Plateforme de concertation permanente High Level Expert Group p. 26
- Epargne-pension point de vue belge p. 27
- Agrément en qualité de société de gestion de portefeuille et de conseil en investissement p. 27
- Reporting des informations statistiques à la FSMA par certains OPC publics p. 28
- Fiscalité p. 28

VII. Projets et communication de BEAMA p. 32
VIII. Groupes de travail de BEAMA et leurs présidents : principaux thèmes p. 33

IX. Liste des membres
- Membres Effectifs p. 38
- Membres Associés p. 39

X. Worldwide Regulated Open-ended Fund Assets p. 40

Highlights 2017 — 2018

The asset management sector provides an important source of funding for the economy. In Belgium, the assets that are being managed represent 78.5% of the Belgian GDP. In the period 2006-2011, the total amount of assets in the sector of UCIs was on the decline, so we are pleased to see that the recovery that marked 2012 and continued in the years 2013-2016 was maintained during 2017. Over the last lustrum, the UCIs distributed in Belgium grew annually by an average of 10.2%.

	Size end 2017	*Growth during 2017*
Assets under Management	*332.35 billion EUR*	*+10.4%*
UCIs distributed in Belgium	*194.43 billion EUR*	*+9.7%*
UCIs under Belgian law	*155.26 billion EUR*	*+22.4%*

In Belgium, UCIs made up 15.4% of the households' financial assets at the end of 2017. The European average stood at 10.6% at the end of 2016.

The growth of the UCIs distributed in Belgium during 2017 can for nearly 60% be attributed to net new cash and for 40% to positive market effects on the underlying assets of the UCIs.
As compared to the period 2004-2013, when the Belgian sector of UCIs registered very volatile net sales with an average annual net redemption of 0.15 billion EUR, 2014-2017 was a period of strong recovery driven by net inflows. Investor confidence in UCIs seems to have been restored since 2014 since the UCIs distributed in Belgium witnessed on average an annual net inflow of 8.41 billion EUR over the last four years.

◆◆◆

The year under review witnessed the MiFID II implementation and the PRIIPs regulation coming to life by the addition of important pieces to the Belgian financial legislation corpus. As these legislations are designed to further enhance the information to retail clients, these regulatory developments popped up a series of practical questions regarding the information items that funds will have to provide as part of the compliance policies with European requirements. To find further improvement in the approval procedures and to ensure an efficient implementation of these measures, BEAMA worked closely with the Financial Services and Markets Authority (FSMA), ea. on the key information documents and on the Belgian specificities regarding the pension savings funds (third pillar).

BEAMA also advocated on various occasions – in sync with its strategic view on future development of asset management – to further raise the attractiveness of the collective pension savings product (third pillar) by offering some extra features to the fund's investment policy choices (private equity & infrastructure). In the long run, these democratic saving products will play an evident role in safeguarding the beneficiary's purchasing power. BEAMA also engaged with other stakeholders to support the expansion of the pan-European (corporate) pension funds (second pillar). In comparison with other European countries, Belgium is well situated as a "hub-and-spoke" model for multinational companies.

Last, but no way least, BEAMA continued its efforts to plead in regular bilateral contacts with the FSMA, to allow in Belgian regulation for the use by Belgian collective portfolio funds of a swing price mechanism. Studies of both IOSCO and EFAMA/ICMA have emphasized the importance of a sufficient choice of available (legal and extra-legal) instruments for fund liquidity management.

Avant-propos du Président & du Directeur Général



Chers membres,

Au cours de l'année d'activité écoulée, le secteur belge de l'asset management a confirmé la solide dynamique de croissance de son activité. Dans le même temps, le secteur n'a pas été épargné par la pression supplémentaire des nouvelles réglementations, avec l'entrée en application de MiFID II. Pour de nombreux asset managers, ce fut cependant l'occasion de se livrer à un examen approfondi de leur propre modèle d'entreprise. Dans ce contexte, le Président de BEAMA se réjouit de constater que la Belgique, contrairement à certains autres pays, a su développer des formules de conseil de qualité, également pour des clients moins fortunés.

Les instances de régulation n'ont jamais eu l'intention de priver de conseils certaines catégories de personnes. La solution choisie consiste à privilégier la poursuite du développement des fonds mixtes et des fonds de fonds. Au travers d'une allocation adaptée, ces formules d'épargne offrent la flexibilité nécessaire au sein de l'enveloppe des fonds pour s'adapter parfaitement à la diversité des profils. Ceci a permis de compenser une réduction potentielle de l'offre.

De par les messages que BEAMA convoie régulièrement, l'association continue, dans une perspective à long terme également, à mettre en avant la position et le rôle des asset managers dans le débat relatif aux pensions et à l'épargne à long terme. Les contacts avec la presse, très suivis sur ce thème, soulignent combien le public se sent concerné par ces questions. Depuis quelques années, BEAMA publie en outre un tableau de bord trimestriel faisant le point sur la situation des fonds d'épargne-pension du troisième pilier. Ces informations sont de plus en plus fréquemment relayées par divers canaux.

Au cours de l'automne 2017, un nouveau reporting statistique est entré en vigueur pour les fonds UCITS et AIF belges. Certes, le monde extérieur en a moins conscience, mais l'introduction de ce reporting s'inscrit dans une volonté d'améliorer la stabilité des marchés financiers et de prévenir les risques systémiques. Dans cette optique, tant la BNB que la FSMA avaient insisté pour que soient diffusées des informations complémentaires sur le secteur via des rapports chiffrés réguliers. C'est également le cas chez nos voisins européens.

Une association telle que BEAMA repose sur l'engagement positif de nombre de personnes. C'est l'occasion idéale pour souligner la collégialité des membres du Conseil d'Administration pendant les réunions régulières, ainsi que leur soutien vis-à-vis du Président. Je vous en remercie tous sincèrement !

◆◆◆

Dans le cadre de sa fonction de forum à l'intention de ses membres, BEAMA a organisé, en automne 2017, deux « technical workshops » qui ont connu un vif succès. Le premier atelier portait sur divers « Liquidity aspects in Asset Management », le thème du deuxième atelier était « Changes in the depositary role for UCI's ».



Par ailleurs, l'association fournit à ses membres une sélection d'informations sur la profession d'asset manager via sa newsletter « glance@beama ». Une fois par an, vous recevez également un aperçu global sous la forme du présent rapport annuel qui propose, outre un récapitulatif des principaux dossiers, un important volet statistique.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture !

I. BEAMA : Association belge des Asset Managers

BEAMA est l'acronyme de l'asbl qui porte le nom « Association belge des Asset Managers ».

Création et historique

L'Association « BEAMA ASBL » succède à l'association de fait BEAMA, ayant **l'historique** suivant :

Il a été créé, le **4 mars 1958**, pour une durée indéterminée, une association de fait dénommée **Association belge des Organismes de Placement collectif**. Il a été créé, le 12 mai 1993, pour une durée indéterminée, une ASBL dénommée Association belge des Gestionnaires de Fortune et des Conseillers en Placement ASBL. Cette dernière fut mise en liquidation le 16 décembre 2003.

Le **25 mars 2004**, la dénomination de l'Association belge des Organismes de Placement collectif fut modifiée en « **Association belge des Asset Managers** », avec l'acronyme « Belgian Asset Managers Association », en abrégé « BEAMA ». L'Assemblée Générale du 25 mars 2004 de cette association approuva également **l'adhésion à l'Association des membres de l'Association belge des Gestionnaires de Fortune et des Conseillers en Placement ASBL** en liquidation.

Le 19 juin 2014, l'Assemblée générale de BEAMA a par la suite décidé de **prendre la forme d'une ASBL**, ceci à la lumière de la poursuite de la croissance et de la professionnalisation de l'organisation. Les statuts adaptés furent présentés et approuvés à cette occasion. Les formalités pour la demande du statut d'ASBL se terminèrent le **13 novembre 2014**.

Objet

L' « ASBL BEAMA » a pour objet, sans porter atteinte à l'autonomie de ses membres, la représentation et le développement de l' « Asset Management » en Belgique ainsi que la promotion de son image et de celle de ses membres.

Par « Asset Management » on entend de manière non limitative la promotion, la gestion, la distribution et l'administration d'instruments de gestion collective, la gestion institutionnelle, la gestion de clientèle privée et le conseil en placements.

Team

Le Directeur Général est responsable pour la gestion journalière de l'association.

Le team de BEAMA est composé comme suit :
Josette Leenders (Directeur Général) [1] - Marc Leroux [2] - Anton Rauwers [3] - Andy Vangenck [4]



Organes

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe supérieur de l'association. Au cours de la période sous revue, qui couvre la période de juin 2017 jusqu'à juin 2018, BEAMA a organisé une Assemblée générale le 12 juin 2017.


1


2


3

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose comme suit (situation fin mai 2018) :

Président	
Marnix Arickx [1]	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium
Vice-Présidents	
Katrin Eyckmans [2]	Capfi Delen Asset Management
Myriam Vanneste [3]	Candriam Belgium SA (Candriam Investors Group)
Autres administrateurs	
Hugo Lasat [4]	Degroof Petercam Asset Management
Greet Ramaut [5]	*Administrateur suppléant BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium*
Wim Roelant [6]	NN Investment Partners Belgium
Thibaut de Saint Moulin [7]	RBC Investor Services Belgium
Chris Sterckx [8]	KBC Asset Management
Directeur Général	
Josette Leenders [9]	

Bureau

Le Président, les Vice-Présidents et le Directeur Général sont également membres du Bureau.


4


5


6


7


8


9

BEAMA au sein de Febelfin

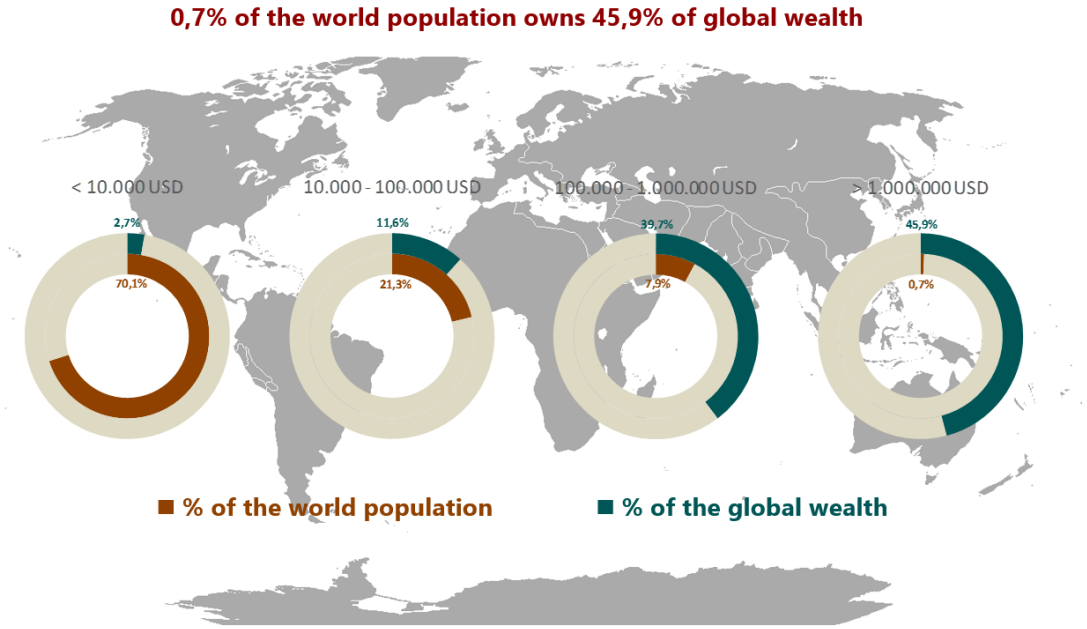
BEAMA asbl est une association constitutive de Febelfin asbl, la Fédération du secteur financier belge. Febelfin a été créée le 28 mars 2003 ; elle est une ASBL depuis le 1er janvier 2014.

Febelfin asbl est le porte-parole du secteur financier tout entier (à l'exception des compagnies d'assurances), défend les intérêts de l'ensemble de ses membres et concilie ces intérêts avec ceux des décideurs politiques, des autorités de contrôle, des autres associations professionnelles et des groupes d'intérêts aux niveaux national et européen. Elle remplit diverses missions, telles que : formuler des points de vue, exercer un lobbying, fournir des services et communiquer.


Rue d'Arlon 82
1040 Bruxelles

BEAMA asbl est représentée au sein du Conseil d'Administration de Febelfin, ainsi qu'au sein du Bureau de Febelfin.

Le Directeur Général de BEAMA asbl est également responsable pour la business line « Asset Management & Private Banking ».



Répartition des richesses 2017 — Credit Suisse (Global Wealth Report 2017)

Twee op de drie doen aan pensioensparen

Van de werkende bevolking in ons land doet twee derde aan pensioensparen. Dat kan nog hoger, vindt Beama, de vereniging van vermogensbeheerders.

KOEN LAMBRECHT

De Belgische vereniging van vermogensbeheerders Beama wijst al jaren op de noodzaak om aan pensioensparen te doen. Het wettelijk pensioen zal namelijk niet volstaan om de levensstandaard die je op het einde van je loopbaan had op peil te houden. Daarom is er behoefte aan aanvulling via een werkgebonden groepsverzekering (de tweede pijler) en individueel pensioensparen (de derde pijler).

Pensioensparen met fiscaal voordeel werd in België in 1986 ingevoerd en is intussen goed ingeburgerd. Vandaag heeft twee derde van de werkende Belgen een pensioenspaarpotje. Beama-voorzitter Marnix Arickx ziet verschillende redenen waarom niet iedereen zich eraan waagt: 'Vaak hebben mensen niet de financiële mogelijkheden, bijvoorbeeld omdat ze een laag inkomen hebben of hun werk hebben verloren. Jongeren hebben soms ook andere prioriteiten, zoals investeren in een huis. Daarnaast zijn er ook mensen die zich totaal niet bewust zijn van de pensioenproblematiek.'

Arickx denkt dat het mogelijk moet zijn om nog meer mensen aan te zetten tot pensioensparen via een pensioenspaarfonds of -verzekering, maar het wordt wel moeilijker om de resterende groep over de streep te trekken.

Met de pensioenspaarfondsen gaat het alvast de goede richting uit. Eind 2017 waren er in ons land 1,6 miljoen spaarders via fondsen. Dat zijn er 20 procent meer dan vijf jaar eerder. Samen hadden ze toen een vermogen opgebouwd van 19,64 miljard euro, wat een recordpeil is en liefst 1,6 miljard meer dan een jaar eerder. Die toename is te danken aan de instroom, maar ook aan de sterke beurzen vorig jaar.

Uit een enquête van Beama blijkt dat steeds meer jongeren op de kar springen. Vijf jaar geleden stond het percentage jongeren tussen 18 en 30 jaar dat in een pensioenspaarfonds zit op 14,3 procent, ondertussen is dat gestegen tot 19,8 procent. Jongeren storten jaarlijks wel iets minder, wat niet zo verwonderlijk is, aangezien hun financiële middelen beperkter zijn en ze andere keuzes maken.

19,64 miljard

In alle Belgische pensioenspaarfondsen samen zat eind vorig jaar 19,64 miljard euro.

Deux personnes sur trois font de l'épargne-pension — De Tijd 19 avril 2018

II. Actifs en asset management

III. OPC de droit belge et étranger distribués en Belgique

IV. OPC de droit belge

V. OPC de droit belge et étranger dans le contexte européen

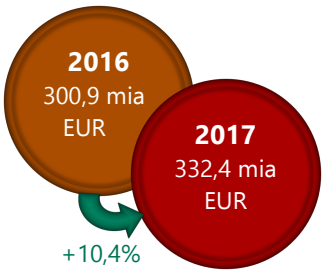
II. Actifs en asset management

Définition de la gestion de portefeuille

Il faut entendre par gestion de portefeuille ou asset management :

- la gestion, la distribution et le traitement administratif d'OPC,
- la gestion institutionnelle,
- la gestion pour la clientèle privée,
- le conseil en placement.

BEAMA définit dans ses analyses statistiques l'asset management comme le total des actifs gérés au départ de la Belgique pour des clients belges et étrangers.



Total des actifs gérés au départ de la Belgique

En 2017, le total des actifs en asset management en Belgique a augmenté de 10,4% pour atteindre 332,35 milliards EUR en toute fin d'année. En 2016, ces actifs ont progressé de 7,2%.

De ces 332,35 milliards EUR, 18,0%, soit 59,84 milliards EUR, sont gérés pour le compte de clients étrangers. En 2016, ce chiffre était de 15,2%, alors qu'en 2010, il atteignait encore 30,2%. Concrètement cela signifie que ces dernières années, le pourcentage d'actifs gérés pour le compte de clients belges gagne en général de l'importance.

Total des actifs en asset management en milliards EUR

	2016	2017	*Différence en %*
Gestion collective	144,03	171,98	*+19,41*
Gestion discrétionnaire	91,96	95,83	*+4,21*
Conseil en placement	64,93	64,54	*-0,61*
TOTAL	**300,92**	**332,35**	***+10,44***

Source : BEAMA

Les OPC demeurent la catégorie la plus importante au sein du groupe des actifs en gestion collective. Fin 2017, les asset managers géraient au départ de la Belgique pour 142,48 milliards EUR d'OPC pour le compte de clients belges et étrangers.

En outre l'on constate qu'au sein des groupes des actifs sous gestion discrétionnaire et des actifs sous conseil en placement, respectivement 30,8% et 77,4% sont gérés via des OPC.

Ventilation selon le type de clients

Si l'on ventile le total des actifs en asset management en fonction du type de clients, on observe, en 2017, une augmentation de 11,7% chez les clients institutionnels.

Dans la catégorie des clients non-institutionnels, le sous-groupe des clients private banking a enregistré une progression de 9,1% en 2017. La catégorie des clients retail a connu la progression la plus marquée, avec 18,4%. Les autres clients non-institutionnels ont diminué de 0,6% en 2017.

Les investisseurs institutionnels représentent, comme par le passé, la principale catégorie parmi les clients des gestionnaires de portefeuilles. Si l'on additionne les clients private banking et les particuliers, comme étant le groupe des personnes physiques, ce groupe dépasse cependant la catégorie des investisseurs institutionnels.

Total des actifs en asset management en milliards EUR : ventilation par type de clients

	2016	2017	*Différence en %*
Investisseurs institutionnels	107,00	119,51	*+11,69*
banques	11,18	17,22	*+54,08*
fonds de pension	21,66	22,26	*+2,75*
assureurs	21,55	21,57	*+0,10*
autres	52,62	58,46	*+11,11*
Clients private banking & particuliers	135,69	154,97	*+14,21*
Autres	58,23	57,87	*-0,63*
TOTAL	**300,92**	**332,35**	***+10,44***

Source : BEAMA

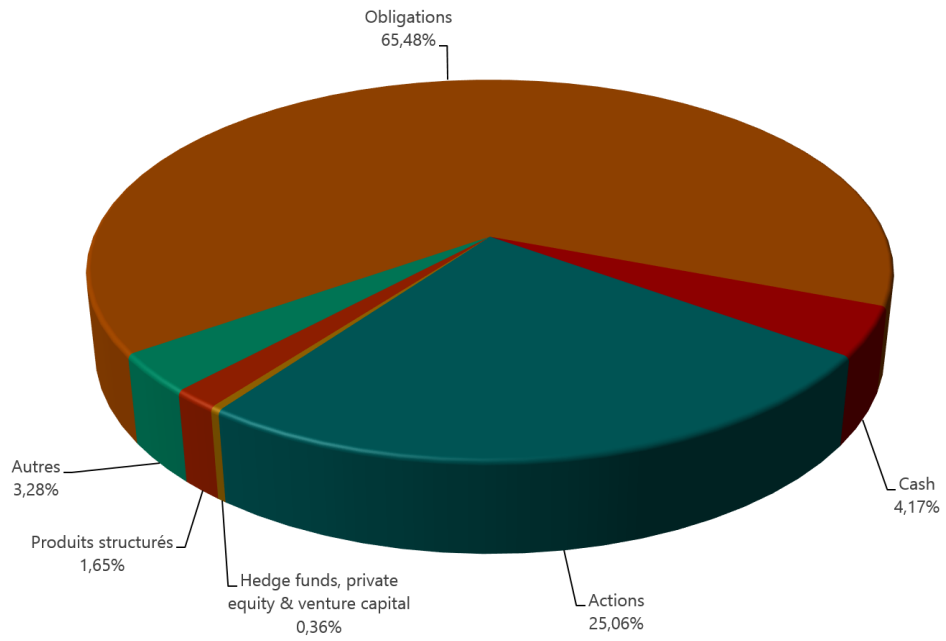
Actifs sous gestion collective

Les OPC gérés par des asset managers en Belgique constituent la catégorie la plus importante des produits de placement en gestion collective. Comme évoqué précédemment, ils représentaient fin 2017 142,48 milliards EUR. Ces produits seront étudiés en détail dans les prochains chapitres du présent rapport annuel.

Actifs sous gestion discrétionnaire

Les actifs sous gestion discrétionnaire représentent au total 95,83 milliards EUR dont 75,42 milliards EUR, soit 78,7%, sont gérés pour le compte d'investisseurs institutionnels. Ces investisseurs institutionnels sont presque tous établis en Belgique.

Le graphique ci-dessous présente la composition d'un portefeuille sous « gestion discrétionnaire » moyen en 2017.

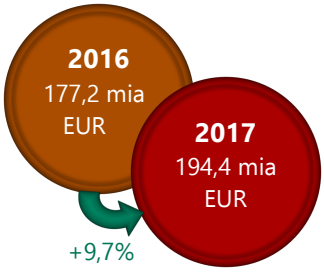


Source : BEAMA

Actifs sous conseil en placement

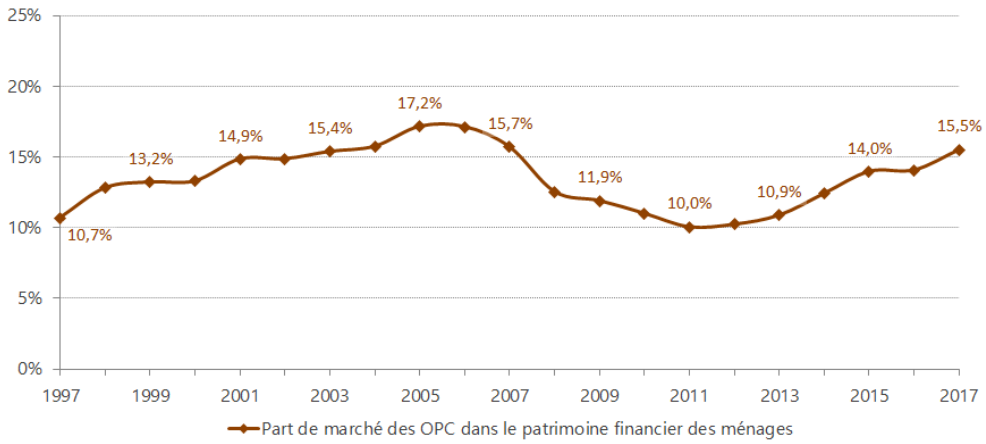
Fin 2017, les actifs sous conseil en placement représentaient 64,54 milliards EUR. Ces actifs sont quasi exclusivement gérés pour des clients belges.

III. OPC de droit belge et étranger distribués en Belgique



Evolution du marché en 2017

Les ménages belges épargnent et investissent toujours beaucoup. Selon les chiffres publiés par la BNB, l'épargne des ménages a progressé en moyenne de 4,2% par an au cours des cinq dernières années. Les comptes d'épargne représentent ici la plus grande part en termes absolus. En 2014 et 2015, les placements en actions ont connu un essor considérable, paraissant même sur le point de détrôner tous les autres types de placements, mais depuis 2016 leur progression est au point mort.
Entre 2012 et 2015, les OPC ont été année après année la classe d'actifs enregistrant la progression la plus marquée dans l'épargne totale des ménages, avec une croissance annuelle moyenne de 14,1%. En 2016, la croissance relative de l'épargne des ménages s'est temporairement concentrée sur les produits d'assurance. En 2017, les OPC ont à nouveau enregistré la progression la plus nette, avec une hausse de 12,3%.



Source : BNB

Scope : actifs nets des OPC distribués publiquement sur le marché belge (cf. liste FSMA).

Les actifs nets des OPC belges et étrangers distribués publiquement sur le marché belge ont augmenté, courant 2017, de 17,21 milliards EUR, soit une hausse de 9,7%, et atteignaient 194,43 milliards EUR au 31 décembre 2017. Cette évolution du marché dans le secteur belge des OPC s'explique par des souscriptions nettes.

En 2017, le secteur des OPC a enregistré des souscriptions nettes d'un montant de 10,00 milliards EUR. En 2014, 2015 et 2016, les souscriptions nettes représentaient respectivement 6,27 milliards EUR, 8,55 milliards EUR et 8,83 milliards EUR. Les dernières années contrastent fortement avec les remboursements nets de 2011-2013. En 2017, les souscriptions et les remboursements ont respectivement représenté 80,66 milliards EUR et 70,66 milliards EUR.

D'après les données de la BNB, les OPC représentaient, fin 2017, 15,5% de l'encours financier total des particuliers. Au cours de la période la plus florissante, soit fin 2005, les OPC représentaient 17,2% de l'encours financier total des particuliers. Après 2006, les OPC se sont inscrits en recul jusqu'en 2011, ensuite la place des OPC dans l'épargne des particuliers a recommencé à gagner du terrain d'année en année.

Explications détaillées

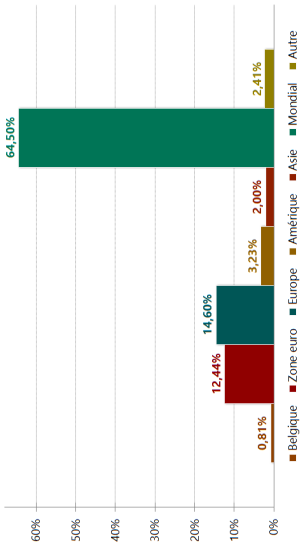
.PDF

www.beama.be/
→ publications
→ communiqués de presse

Remarque technique sur les chiffres BEAMA : purification pour double comptage

Autant les actifs net que les souscriptions/remboursements sont apurés par BEAMA pour doubles comptages. Cela implique que les actifs nets et les souscriptions/remboursements des fonds qui investissent dans d'autres fonds sont comptabilisés pour autant qu'ils n'aient pas encore été comptabilisés dans les fonds sous-jacents.

Répartition géographique moyenne du portefeuille des OPC distribués en Belgique



Source : BEAMA

OPC qui investissent principalement en titres à revenu fixe

En 2017, les actifs des OPC obligataires en Belgique ont reculé de 0,18 milliard EUR (-0,5%). Ce recul est entièrement imputable à la baisse des cours des titres sous-jacents étant donné que les OPC obligataires ont connu des souscriptions nettes.

Les OPC monétaires ont noté un recul de leurs actifs nets de 0,09 milliard EUR (-1,9%) et ce principalement sous l'effet de baisses des cours enregistrées par les actifs sous-jacents.

OPC qui investissent principalement dans des titres à revenu variable

Les titres à revenu variable ont globalement connu une année boursière positive. En outre, les OPC investissant dans ces titres ont également enregistré des souscriptions nettes. Ces deux facteurs positifs expliquent la croissance de l'actif net des OPC investissant principalement en titres à revenu variable.

En 2017, les actifs nets des OPC d'actions ont augmenté de 5,98 milliards EUR (+11,5%). Cette évolution est intégralement imputable à des souscriptions nettes.

Courant 2017, l'encours des OPC mixtes (y compris les fonds d'épargne-pension) a augmenté de 13,73 milliards EUR (+17,9%) et ce sous l'effet pour 1/3 de souscriptions nettes et pour 2/3 de hausses de cours enregistrées par les titres sous-jacents.

Dans la catégorie des fonds mixtes, les fonds d'épargne-pension ont enregistré une progression de 1,61 milliard EUR (+8,9%) en 2017. Cette évolution s'explique grosso modo pour 85% par les résultats positifs des titres sous-jacents et pour 15% par des souscriptions nettes.

Lors de l'année écoulée 2017, les fonds d'épargne-pension ont rapporté un return moyen de +6,6%. Sur une période de 10 ans et de 25 ans les returns on été respectivement de +3,5% et +7,0%.

En 2017, les OPC avec protection de capital ont enregistré une diminution de leur actif net de 2,26 milliards EUR (-24,4%). Ce mouvement résulte d'une combinaison de remboursements nets et de baisses de cours enregistrées par les actifs sous-jacents.

OPC en investissement sociétalement responsable et durable (ISRD)

Nombre d'OPC-ISRD distribués en Belgique

	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL	**156**	**152**	**126**	**98**	**103**

Source : BEAMA

La liste complète des OPC-ISRD et la définition / méthodologie utilisée par BEAMA peuvent être consultées sur le site internet www.beama.be.

Evolution des OPC-ISRD distribués en Belgique

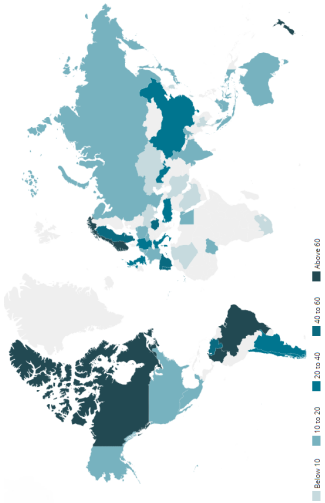
Les actifs nets commercialisés en Belgique des OPC-ISRD atteignaient 11,14 milliards EUR fin 2017. Avec ce montant, ces OPC représentent actuellement 5,7% du total du marché des OPC en Belgique.

Pour plus d'information

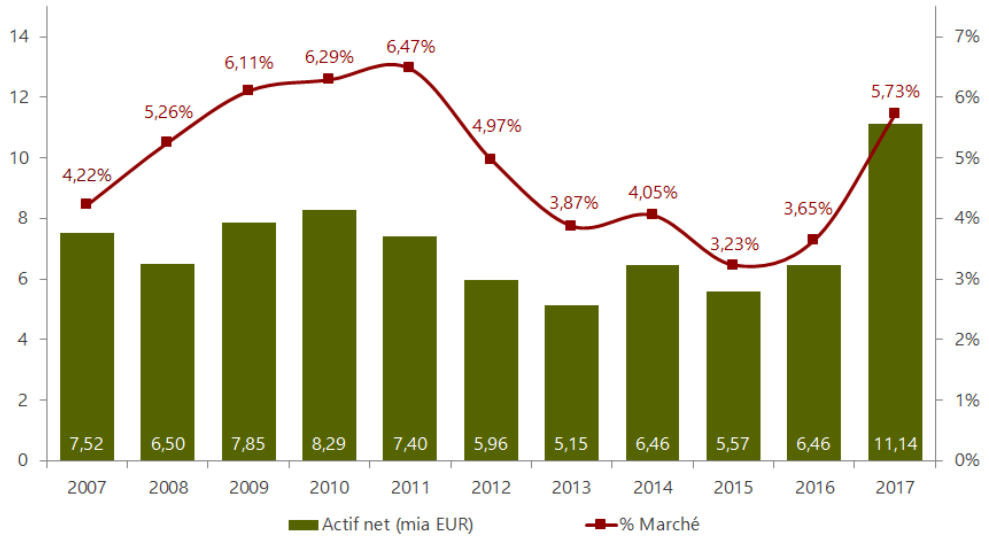
.HTML

www.beama.be/
→ OPC durables
→ statistiques

Part des sources d'énergie renouvelables dans la production d'électricité (y compris hydro-électrique) – 2016



Source : Enerdata



Source : BEAMA

Pour des chiffres détaillés

.HTML

www.beama.be/
→ statistiques
→ trimestrielles

Tableau détaillé présentant des informations selon la politique d'investissement

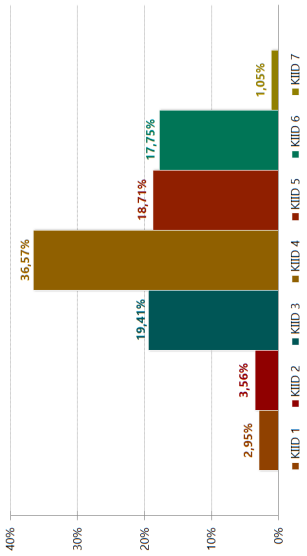
Actifs nets des OPC de droit belge et de droit étranger

		2016		2017	
		mia EUR	%	mia EUR	%
OPC d'obligations		34,51	*19,47*	34,34	*17,66*
	obligations d'Etat	3,90	*2,20*	3,94	*2,02*
	obligations d'entreprises	5,17	*2,92*	5,62	*2,89*
	oblig. d'Etat / d'entreprises	11,37	*6,41*	12,13	*6,24*
	autres obligations	14,07	*7,94*	12,65	*6,50*
OPC monétaires		4,41	*2,49*	4,33	*2,23*
	en EUR	2,92	*1,65*	2,69	*1,39*
	en autres devises	1,50	*0,84*	1,63	*0,84*
OPC d'actions		52,09	*29,39*	58,07	*29,87*
	Belgique	1,16	*0,65*	1,50	*0,77*
	Zone euro	7,40	*4,17*	8,14	*4,19*
	Europe	16,52	*9,32*	17,00	*8,74*
	Amérique	6,53	*3,69*	5,13	*2,64*
	Asie	2,50	*1,41*	3,48	*1,79*
	mondial	16,89	*9,53*	20,76	*10,68*
	autres actions	1,10	*0,62*	2,05	*1,06*
OPC mixtes		76,70	*43,28*	90,43	*46,51*
	dont fonds d'épargne-pension	18,03	*10,18*	19,64	*10,10*
	dont fonds CPPI	0,97	*0,55*	2,93	*1,51*
OPC avec protection de capital		9,25	*5,22*	6,99	*3,59*
1. liés à des actions		8,00	*4,51*	6,50	*3,34*
2. liés à des taux d'intérêt, à des crédits et à des devises		1,25	*0,70*	0,49	*0,25*
Divers		0,26	*0,15*	0,27	*0,14*
TOTAL		**177,22**	***100,00***	**194,43**	***100,00***
	p.m. fonds de fonds	*62,60*		*74,82*	

Source : BEAMA

Remarque technique : Les actifs nets des fonds de fonds n'ont pas été apurés pour doubles comptages.

Moyenne de la classification du risque KIID des OPC distribués en Belgique



Source : BEAMA

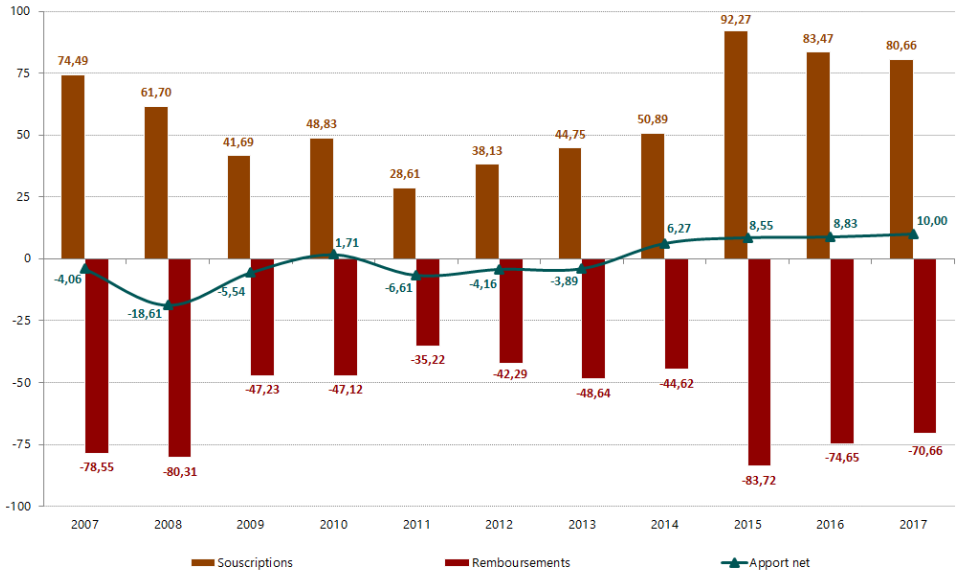
Souscriptions et remboursements en Belgique des OPC de droit belge et étranger en milliards EUR - selon la politique d'investissement

	Souscriptions		Rembourse-ments		Apport net	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
OPC d'obligations	18,48	19,61	18,92	19,13	-0,44	0,48
OPC monétaires	16,43	7,27	25,74	7,29	-9,30	-0,02
OPC d'actions	30,08	31,87	20,89	25,04	9,19	6,83
OPC mixtes	16,29	20,78	6,58	16,32	9,71	4,46
dont fonds d'épargne-pension	1,06	1,15	0,85	0,92	0,21	0,23
OPC avec protection de capital	0,57	0,60	1,61	1,40	-1,04	-0,80
1. liés à des actions	0,57	0,60	1,45	1,27	-0,89	-0,67
2. liés à des taux d'intérêt, à des crédits et à des devises	0,00	0,00	0,16	0,13	-0,16	-0,13
Divers	1,62	0,53	0,91	1,48	0,71	-0,95
TOTAL	**83,47**	**80,66**	**74,65**	**70,66**	**8,83**	**10,00**
p.m. fonds de fonds	*23,23*	*41,42*	*10,46*	*26,41*	*12,78*	*15,01*

Source : BEAMA

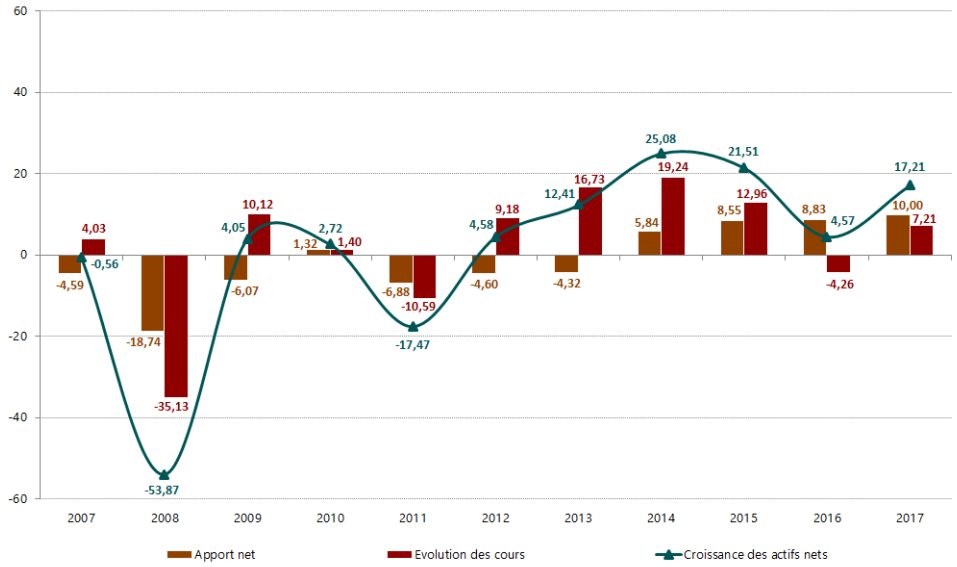
Remarque technique : Les souscriptions et les remboursements des fonds de fonds n'ont pas été apurés pour doubles comptages.

Souscriptions et remboursements en Belgique des OPC de droit belge et étranger en milliards EUR - évolution à long terme



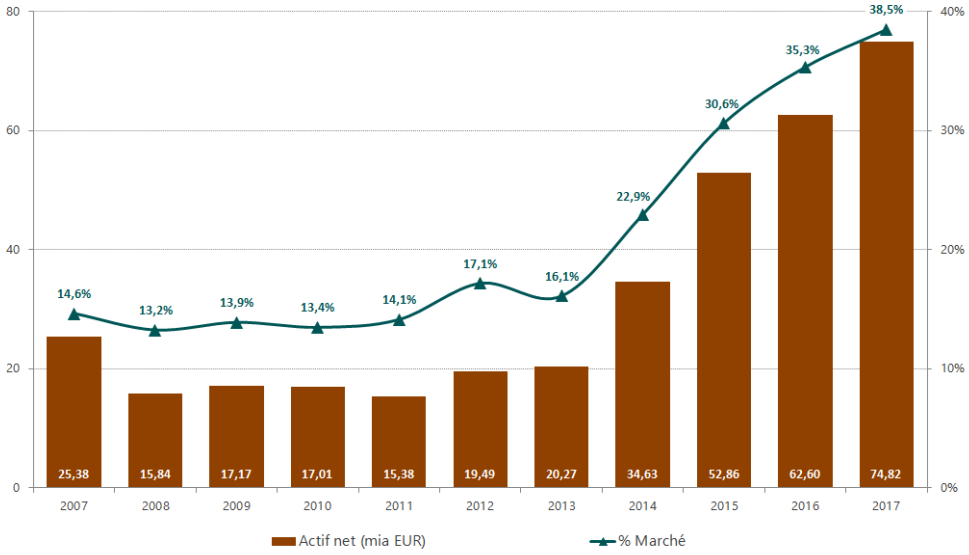
Source : BEAMA

Evolution de la croissance de l'actif net décomposée en effet de volume (apport net) et effet de prix (évolution des cours) en milliards EUR



Source : BEAMA

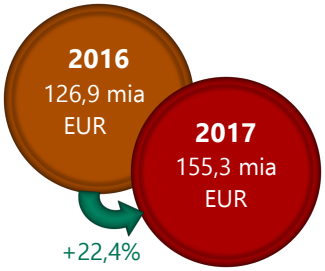
Evolution de la croissance de l'actif net des fonds de fonds en milliards EUR



Source : BEAMA

Remarque technique : Les actifs nets des fonds de fonds n'ont pas été apurés pour doubles comptages.

IV. OPC de droit belge



Evolution du nombre de compartiments

Le 31 décembre 2017, 1.054 compartiments d'OPC de droit belge figuraient sur la liste de la FSMA, soit 91 de moins qu'à la fin 2016.
Les SIC publiques sont renseignées pour mémoire. Légalement, elles sont aussi considérées comme des organismes de placement collectif.

Sociétés d'investissement
Fin 2017, on comptait 958 compartiments de sociétés d'investissement. D'un point de vue juridique, 619 d'entre elles, soit 64,6%, sont des UCITS. Il y a cinq ans, ce ratio était de 39,4%.

Fonds communs de placement (FCP)
Sur les 96 compartiments de fonds de placement, 75 sont des UCITS d'un point de vue juridique, soit 78,1% fin 2017. Il y a cinq ans, ce ratio était de 4,0%.

Nombre de compartiments d'OPC de droit belge

		2016	2017
UCITS		613	694
	sociétés d'investissement	558	619
	fonds de placement	55	75
AIFs / non-UCITS		532	360
	sociétés d'investissement	495	339
	fonds d'épargne-pension	21	21
	autres fonds de placement	16	0
TOTAL		**1.145**	**1.054**
	p.m. SIC	*1*	*0*

Source : FSMA

Evolution des actifs nets

En 2017 le total de l'encours géré des OPC de droit belge a augmenté de 28,38 milliards EUR (+22,4%) pour atteindre en fin d'année 155,26 milliards EUR. De ce total, 16,35 milliards EUR ont été distribués à l'étranger, soit 10,5%.

Les OPC sous forme de UCITS représentaient 120,47 milliards EUR en 2017, soit 77,6% de l'encours total des OPC belges, contre 34,9% il y a cinq ans.

Actifs nets des OPC de droit belge selon la nature juridique

	2016		2017	
	mia EUR	*%*	mia EUR	*%*
UCITS	81,12	*63,93*	120,47	*77,59*
sociétés d'investissement	60,79	*47,91*	92,49	*59,57*
fonds de placement	20,33	*16,02*	27,98	*18,02*
AIFs / non-UCITS	45,75	*36,06*	34,79	*22,41*
sociétés d'investissement	22,91	*18,06*	15,14	*9,75*
fonds d'épargne-pension	18,04	*14,22*	19,65	*12,66*
autres fonds de placement	4,80	*3,78*	0,00	*0,00*
TOTAL	**126,88**	***100,00***	**155,26**	***100,00***

Source : BEAMA

Actifs nets des OPC de droit belge selon la politique d'investissement

	2016		2017	
	mia EUR	%	mia EUR	%
OPC d'obligations	12,00	*9,45*	12,82	*8,26*
obligations d'Etat	2,01	*1,58*	2,36	*1,52*
obligations d'entreprises	2,57	*2,02*	3,36	*2,16*
oblig. d'Etat / d'entreprises	4,53	*3,57*	5,79	*3,73*
autres obligations	2,90	*2,28*	1,32	*0,85*
dont fonds de fonds	3,65	*2,88*	3,83	*2,47*
OPC monétaires	2,43	*1,91*	3,02	*1,94*
en EUR	1,54	*1,22*	1,43	*0,92*
en autres devises	0,89	*0,70*	1,59	*1,02*
dont fonds de fonds	0,03	*0,02*	0,09	*0,06*
OPC d'actions	38,05	*29,99*	44,37	*28,58*
Belgique	1,16	*0,91*	1,26	*0,81*
Zone euro	7,42	*5,85*	9,09	*5,86*
Europe	10,62	*8,37*	12,24	*7,89*
Amérique	5,75	*4,53*	5,59	*3,60*
Asie	1,64	*1,29*	2,20	*1,41*
mondial	11,16	*8,80*	13,28	*8,55*
autres actions	0,30	*0,24*	0,71	*0,46*
dont fonds de fonds	1,02	*0,80*	1,45	*0,93*
OPC mixtes	64,51	*50,84*	87,36	*56,27*
dont fonds d'épargne-pension	18,04	*14,22*	19,65	*12,66*
dont fonds CPPI	9,33	*7,35*	9,90	*6,38*
dont fonds de fonds	42,10	*33,18*	58,70	*37,80*
OPC avec protection de capital	9,65	*7,61*	7,46	*4,81*
1. liés à des actions	4,83	*6,65*	6,95	*4,48*
2. liés à des taux d'intérêt, à des crédits et à des devises	1,22	*0,96*	0,51	*0,33*
Divers	0,24	*0,19*	0,23	*0,15*
TOTAL	**126,88**	***100,00***	**155,26**	***100,00***
dont fonds de fonds	46,79	*36,88*	64,07	*41,27*
TOTAL hors fonds de fonds	80,08		91,18	

Source : BEAMA

Ces dernières années, on constate une demande croissante des investisseurs en faveur des fonds de fonds. Ce type d'OPC poursuit une politique d'allocation active et présente de vastes possibilités de diversification. De plus, grâce à l'utilisation de « building blocks », c'est-à-dire des éléments dont peuvent être constitués les fonds de fonds, le secteur des OPC peut optimaliser son activité.

Evolution des souscriptions et remboursements

Les souscriptions nettes dans les OPC de droit belge se sont élevées à 6,65 milliards EUR en 2017. Cette évolution positive est en phase avec les souscriptions nettes enregistrées durant la période 2013-2015 et contraste avec les remboursements nets de 4,99 milliards EUR notés en 2016.

En 2017, les souscriptions dans les fonds d'épargne-pension ont représenté 1,15 milliard EUR et les remboursements 0,92 milliard EUR. Les fonds d'épargne-pension enregistrent ainsi des souscriptions nettes de quelques 232 millions EUR en 2017. Au cours de la dernière décennie, les fonds d'épargne-pension n'ont enregistré davantage de remboursements que de souscriptions qu'en 2012.

Souscriptions et remboursements des OPC de droit belge selon la politique d'investissement

	Souscriptions		Remboursements		Apport net	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
OPC d'obligations	5,41	7,41	5,93	6,55	-0,52	0,86
OPC monétaires	13,41	5,12	24,37	4,64	-10,97	0,48
OPC d'actions	27,07	24,82	18,98	21,74	8,09	3,08
OPC mixtes	2,91	4,44	4,08	0,18	-1,17	4,26
OPC avec protection de capital	1,02	0,77	2,40	1,75	-1,38	-0,98
Divers	1,38	0,15	0,64	1,20	0,75	-1,05
TOTAL	**52,26**	**42,71**	**57,25**	**36,06**	**-4,99**	**6,65**
p.m. fonds de fonds	13,45	30,86	11,08	12,48	2,37	18,38

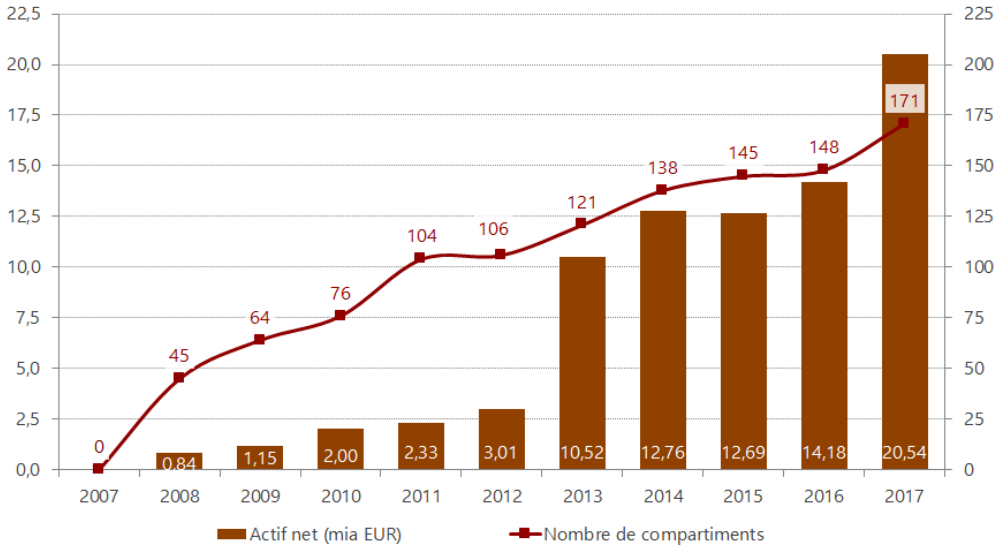
Source : BEAMA

Remarque technique : Les souscriptions et les remboursements des fonds de fonds n'ont pas été apurés pour doubles comptages.

OPC institutionnels de droit belge distribués non publiquement

Depuis le 18 décembre 2007, des véhicules d'investissement peuvent être développés sur mesure pour les investisseurs institutionnels. Ces OPC institutionnels sont des OPC non-publics qui doivent être déclarés auprès du SPF Finances. Ceux-ci ne doivent pas être confondus avec les OPC publics possédant des classes d'actions non-retail qui sont inscrits auprès de la FSMA.

Fin 2017, les 171 compartiments d'OPC institutionnels de droit belge représentaient un actif net de 20,54 milliards EUR.



Source : BEAMA

V. OPC de droit belge et étranger dans le contexte européen

Explications détaillées

.PDF

www.efama.org/
→ statistics
→ latest trends

Secteur européen des OPC

Au 31 décembre 2017, le total de l'encours du marché européen des OPC atteignait 15.623 milliards EUR. Ce total est supérieur de 1.433 milliards EUR (+10,1%) au chiffre de fin 2016. Cette hausse est imputable pour deux tiers, soit 949 milliards EUR, à des souscriptions nettes. La partie restante est le résultat des hausses de cours réalisées sur les actifs sous-jacents des OPC.

Le marché européen des OPC et ses investisseurs ont profité d'une nette progression pour la sixième année consécutive. En 2017, cette évolution positive est en partie à mettre au compte de la confiance des investisseurs. En effet, tout comme les années précédentes, 2017 a été marquée par d'importantes souscriptions nettes, en dépit de différences sensibles selon les types d'OPC.
Ainsi, en 2017, les souscriptions nettes dans des UCITS ont atteint 738 milliards EUR et celles dans des AIFs 211 milliards EUR. Ces deux chiffres constituent un record absolu.
Les souscriptions nettes en UCITS sont les plus importantes dans la catégorie des fonds obligataires malgré l'incertitude touchant les taux d'intérêt à long terme. Les souscriptions nettes dans les fonds mixtes ont connu une évolution relativement stable en 2017, tandis que celles dans les fonds d'actions n'ont cessé de progresser d'un trimestre à l'autre.

Fin 2017, le total de l'encours du marché européen des OPC représentait 102% du chiffre du PIB européen. En conséquence, la limite de 100% est dépassée pour la première fois. Ce chiffre souligne le rôle important que les gestionnaires d'OPC jouent dans l'économie européenne : ils interviennent comme grands investisseurs sur les marchés financiers, prennent part aux structures d'actionnariat des sociétés, fournissent des capitaux aux entreprises et particuliers et sont en plus une importante source pour la création d'emplois.

Actifs nets du secteur européen des OPC par droit national en milliards EUR

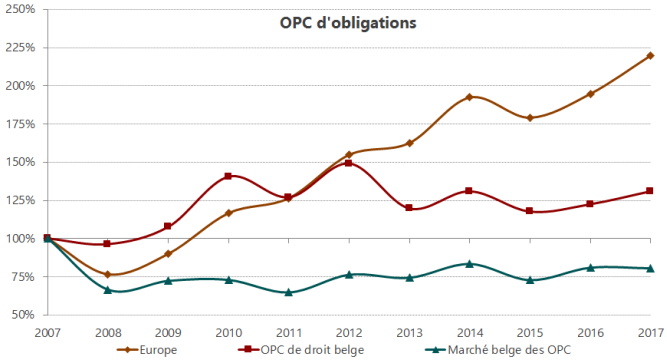
	2016	2017	*Différence en %*	*Part de marché 2017 en %*
Luxembourg	3.701,08	4.159,61	*+12,39*	*26,62*
Irlande	2.084,75	2.396,09	*+14,93*	*15,34*
Allemagne	1.888,30	2.038,19	*+7,94*	*13,05*
France	1.798,64	1.929,12	*+7,25*	*12,35*
Royaume-Uni	1.492,13	1.646,06	*+10,32*	*10,54*
Pays-Bas	801,41	843,49	*+5,25*	*5,67*
Suisse	537,77	550,80	*+2,42*	*3,80*
Suède	303,87	335,42	*+10,38*	*2,15*
Italie	303,16	320,77	*+5,81*	*2,11*
Danemark	275,97	300,82	*+9,01*	*1,95*
Espagne	268,51	295,27	*+9,96*	*1,90*
Autriche	173,80	182,88	*+5,23*	*1,23*
Belgique	126,88	155,26	*+22,37*	*0,90*
Autres	433,92	469,36	*+8,17*	*3,00*
TOTAL EUROPE	**14.190,18**	**15.623,13**	***+10,10***	***100,00***

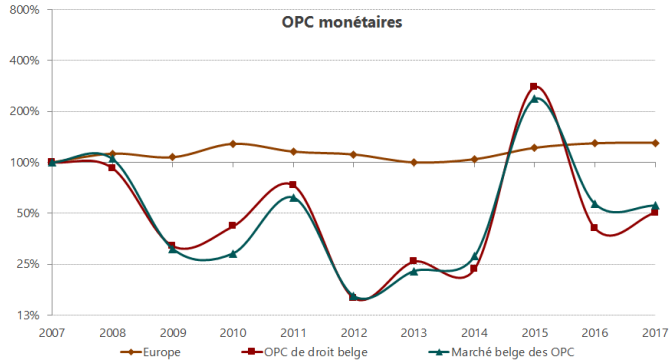
Source : EFAMA

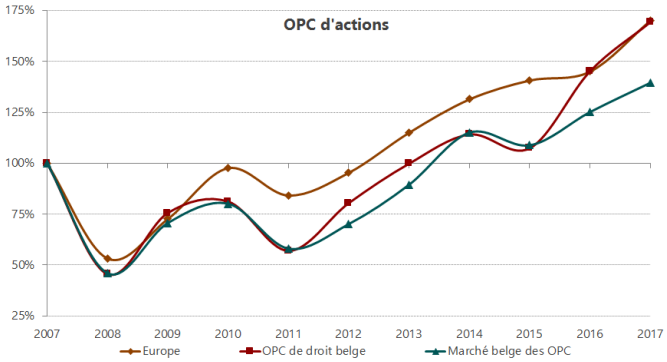
OPC belges au sein du secteur européen des OPC

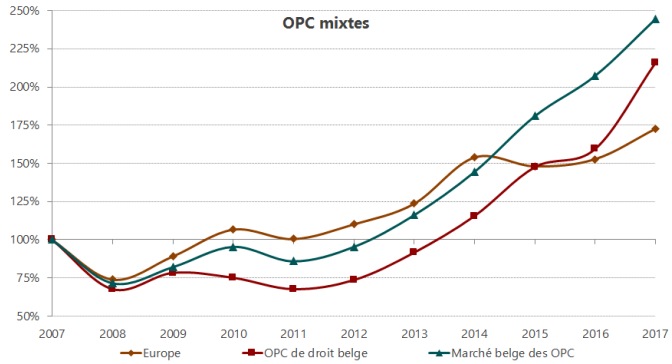
Dans une perspective européenne, les OPC de droit belge (+22,4%) obtiennent des résultats meilleurs que la moyenne européenne (+10,1%). Les OPC distribués publiquement en Belgique ont enregistré également un bon résultat (+9,7%), juste en dessous de la moyenne européenne.

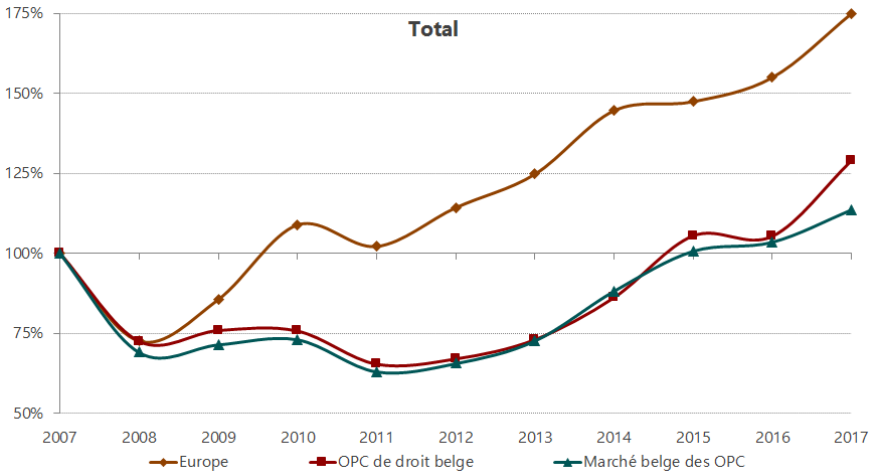
Au départ, les OPC belges n'ont pas connu la même relance après 2008 que le secteur européen des OPC mais, ils ont connu en 2014/2015 un mouvement de rattrapage. En 2016, les OPC de droit belge ont fait face à des remboursements nets alors que le secteur européen connaissait des souscriptions nettes. En 2017, un important mouvement de rattrapage a eu lieu et les OPC belges ont regagné du terrain sur les autres OPC européens.

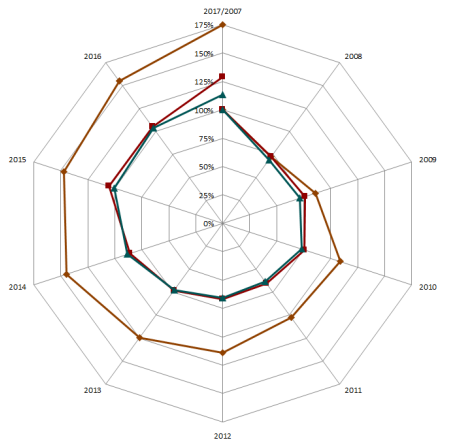












Source : BEAMA/EFAMA

Nouveau record pour les fonds en Belgique

L'encours des fonds commercialisés en Belgique a progressé de 9,7% en 2017 pour atteindre 194,43 milliards d'euros, selon la Beama, l'association belge des asset managers.

JENNIFER NILLE

Le secteur des fonds commercialisés en Belgique a connu une très bonne année 2017. La Beama, l'association belge des asset managers, a indiqué ce mercredi lors d'une conférence que l'actif net des fonds a atteint 193,43 milliards d'euros, progressant de 9,7% par rapport à 2016. «*C'est un nouveau pic historique. Le dernier sommet remonte à 2007, suite à cela, la crise financière, puis la crise des dettes souveraines, ont provoqué un recul du marché. Mais celui-ci a repris dès 2012*», observe Myriam Vanneste, vice-présidente de la Beama. Les fonds mixtes (actions et obligations) ont connu la plus forte progression sur le marché en 2017. Leur actif net a grimpé de 18% l'année passée à 90,43 milliards d'euros. Cette hausse s'est accompagnée d'un recours croissant des investisseurs aux fonds de fonds. «*Les conditions financières ont cristallisé cette reconnaissance des investisseurs pour les fonds mixtes. Car les taux courts sont proches de zéro, les taux obligataires rapportent 1% avec le risque d'une remontée des taux d'intérêt, et les actions restent un marché difficile et plus risqué*, souligne Marnix Arickx, président de la Beama. *Les fonds obligataires n'ont pas subi de pertes de flux, mais les gens n'achètent plus ces fonds.*»

La directive MiFID2, entrée en vigueur l'année passée, a également favorisé la progression de l'actif net des fonds mixtes. «*La directive a incité les investisseurs à définir leur profil de risque. Les produits mixtes correspondent le mieux à leur profil*» relève Myriam Vanneste.

Désormais, les fonds représentent 1/7e des actifs des ménages belges, un ratio supérieur à la moyenne européenne, relève la Beama.

Epargne-pension populaire

Les fonds d'épargne-pension ont également connu une évolution positive en 2017. Leur actif net a atteint un record de 19,6 milliards d'euros, soit 1/8e des fonds commercialisés en Belgique. L'année passée, le rendement moyen de ces fonds s'est établi à 6,6%. Myriam Vanneste remarque que ces fonds n'ont pas connu de cycle complet, car ces fonds n'existent que depuis 1986.

Marnix Arickx souligne que ces cinq dernières années, le nombre d'épargnants a augmenté. Mais alors que 60% de population active cotise à l'épargne-pension, seulement 20% des 18 à 30 ans sont affiliés à un fonds d'épargne-pension. Marnix Arickx note une moindre sensibilité à la problématique des pensions chez cette catégorie d'épargnants. Il juge positif l'élargissement des possibilités de déductibilité fiscale de l'épargne-pension. Une nouvelle formule permet depuis cette année de déduire 1.230 euros, à côté de la formule classique permettant de déduire 960 euros. En 2017, le versement annuel moyen a atteint 634 euros, et 593 euros chez les moins de 30 ans.

«Les gens n'achètent plus les fonds obligataires.»

MARNIX ARICKX
PRÉSIDENT DE LA BEAMA

Nouveau record pour les fonds en Belgique — L'Echo 19 avril 2018

Thèmes d'actualité dans le cadre de l'asset management

Brexit
Capital Markets Union
MiFID II
PRIIPs
Pan-European Personal Pension Product
EFAMA Stewardship Code
Screening ISS/Ethix concernant les armes controversées et les armes incendiaires à base de phosphore blanc
Epargner et investir durablement — Norme de qualité pour des produits financiers durables
Plateforme de concertation permanente High Level Expert Group
Epargne-pension point de vue belge
Agrément en qualité de société de gestion de portefeuille et de conseil en investissement
Reporting des informations statistiques à la FSMA par certains OPC publics
Fiscalité

VI. Thèmes d'actualité dans le cadre de l'asset management

Brexit

Hard Brexit & Transition Agreement

A la date du 30 Mars 2019, si aucun accord politique n'a été conclu, le droit primaire et secondaire de l'Union Européenne cessera immédiatement de s'appliquer au Royaume-Uni. Ce *cliff edge Brexit* aurait alors deux conséquences capitales pour le secteur de l'asset management :

- la perte du « passeport européen » pour les entités régulées britanniques ;
- le statut de « third country » du Royaume-Uni vis-à-vis des Etats Membres de l'Union mettra un terme à l'application du régime légal s'appliquant aux membres de l'Union Européenne et à celui réservé aux membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE/EFTA).

L'accord de transition, annoncé le 23 mars 2018, éloigne la perspective d'un Brexit sans accord aucun. Néanmoins, l'accord doit encore être ratifié par le parlement du Royaume-Uni et par le Parlement européen avant d'être juridiquement contraignant. Si celui-ci devrait entrer en vigueur en mars 2019, cela signifierait que les droits dérivés du droit européen, tel que le « passeport européen pour les institutions financières » serait préservé jusque fin 2020.

Mise en garde aux parties prenantes européennes

Malgré l'accord de transition, le Royaume-Uni et l'Union Européenne maintiennent que « tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien ». Cette incertitude politique fait écho à l'avertissement lancé par Michel Barnier dans un tweet du 5 février 2018 dans lequel il met en garde les autorités compétentes et les opérateurs du marché et leur demande de se préparer au Brexit car les entités régulées britanniques perdront leur « passeport européen » lorsque le Royaume-Uni aura quitté l'Union Européenne.

C'est également ce scénario qui est envisagé par la Commission Européenne dans ses « Notices to Stakeholders » publiées le 8 février 2018. La Commission souligne les effets importants qu'un hard Brexit aurait sur le secteur du asset management :

- les Directives UCITS 2009/65/UE et AIFM 2011/61/UE ne seront plus d'application au Royaume-Uni ;
- les sociétés de gestion d'OPC (UCITS et AIF) perdront leur « passeport européen » et bénéficieront du traitement réservé aux AIFM des « third countries ». De ce fait, les OPC enregistrés au Royaume-Uni seront considérés comme des fonds alternatifs non-UE ;
- les AIF non-EU auront besoin d'une autorisation pour être admis sur le territoire d'un Etat Membre, à défaut ils seront distribués sous le statut de NPPR (National Private Placement regimes).

Sondage BEAMA sur l'impact du Brexit

Suite aux incertitudes quant à la ratification de l'accord de transition et l'approche de la date butoir, BEAMA questionne l'ensemble de ses membres afin d'avoir une vision globale et précise des défis auxquels le secteur peut être confronté.

Capital Markets Union

Dans le cadre du plan d'action de Capital Markets Union qui sera mis en place pour mi-2019, la Commission Européenne a adopté une proposition de Règlement visant à faciliter la distribution transfrontalière en matière de distribution de fonds de placement collectif. Sont visés par ce plan, tant les UCITS, que les AIF.

En ce qui concerne les UCITS, le plan se traduit par plusieurs propositions concrètes tendant vers une plus grande harmonisation au sein de l'Union Euro-

péenne. Les plus importantes concernent :

- l'introduction d'une définition harmonisée du « pre-marketing » et une plus grande transparence concernant les exigences en matière de marketing ;
- l'harmonisation des exigences en matière de notification et de « dé-régulation » pour les UCITS comme pour les AIF et la suppression des règles exigeant la désignation d'un agent local dans chaque juridiction ou le produit est distribué.

Ces propositions sont accompagnées d'une évaluation des Directives AIFM et UCITS, en vue d'une révision des Directives prévue tous les 5 ans. C'est dans ce cadre que la DG FISMA a chargé KPMG de fournir une étude préliminaire sur l'effectivité et la transposition dans chaque Etat Membre de la « Directive sur les gestionnaires de fond d'investissement alternatifs ». BEAMA, en tant que partie prenante, a également répondu à ce questionnaire mais considère que la période d'implémentation de la Directive en droit belge est trop courte pour une évaluation réaliste de ses conséquences.

MiFID II

La Directive MiFID II 2014/65/UE, transposée en droit belge par la loi du 21 novembre 2017 relative aux infrastructures des marchés d'instruments financiers et l'arrêté royal du 19 décembre 2017 portant les règles et modalités de transposition de la Directive, est entrée en vigueur le 3 janvier 2018.

BEAMA met en avant une spécificité quant au sujet du caractère complexe des produits au regard du cadre légal des fonds d'épargne-pension belges. Ceux-ci sont considérés comme des organismes de placement alternatif en droit belge et dès lors considérés comme produits complexes par nature selon les lignes définies par le Q&A d'ESMA relatif aux sujets de protection de l'investisseur et aux intermédiaires, mis à jour le 6 juin 2017. Leur distribution est dès lors conditionnée par la soumission à un test du caractère adéquat pour évaluer les connaissances et l'expérience du client. Il n'existe pas de questionnaire standard, chaque institution financière pourra composer sa liste. Le caractère facultatif de cette liste n'empêche nullement les banques distributrices d'utiliser la leur.

Concernant les fonds d'épargne-pension, bien qu'il s'agisse d'OPCA, la FSMA consent qu'en raison du consensus politique existant autour de la désirabilité de l'investissement par les Belges dans les fonds d'épargne-pension, un régime spécifique pourrait être prévu pour ceux-ci. En conséquence, BEAMA, en concertation avec Febelfin, a établi un cadre adapté du test du caractère adéquat qui consiste en une liste adaptée de questions visant à vérifier l'expérience et la connaissance que le client a des fonds d'épargne-pension. Cette liste adaptée a été soumise à la FSMA et nous sommes en attentes d'un feedback de leur part.

PRIIPs

L'arrêté royal du 25 décembre 2017, qui traite de l'obligation de fournir un KID (Key Information Document ou document d'informations clés) pour tous les produits d'investissement packagés de détail et fondé sur l'assurance, est entré en vigueur au 1er janvier 2018. Ce document doit présenter da façon claire et standardisée les informations clés du produit. Deux questions ont été mises en avant par BEAMA :

Premièrement, BEAMA souligne que, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, une notification préalable, via l'application « FinPro », auprès de la FSMA est requise.

Ensuite, il est fait remarquer que les

	organismes de placement collectif (UCITS et AIF) qui doivent être munis d'un Key Investor Information Document (KIID) doivent continuer à utiliser ceux-ci jusqu'au 31 décembre 2019 et sont donc dispensés de fournir un KID. Les ETF trackers qui sont des UCITS doivent dès lors continuer à utiliser ces KIID. Pour les trackers qui ne sont pas de UCITS, ils devront mettre un KID à disposition à partir du 3 janvier 2018. ESMA, en tant que superviseur européen a formellement pris position pour une application stricte *« no KID no deal »*. La Commission Européenne a confirmé que les PRIIPs non-européens dont l'émetteur n'a pas encore fourni de KID pour le marché européen devront se conformer à cette obligation pour pouvoir être distribués sur le marché européen.	
Pan-European Personal Pension Product	Mi-2017, la Commission européenne a publié sa proposition législative sur le produit de pension paneuropéen harmonisé individuel (Pan-European Personal Pension Product, PEPP). Après une audition publique au Parlement européen le 21 novembre 2017 et la publication du Position Paper du « EIOPA's Occupational Pensions Stakeholder Group (OPSG) » le 8 décembre 2017, le Committee on Economic and Monetary Affairs (ECON) du Parlement européen a publié, le 8 janvier 2018, un document de travail concret sur le PEPP. Les éléments clés de ce document concernent notamment les fournisseurs éligibles, la portabilité, l'option d'investissement standard, la phase de désinvestissement et les options de versement, le changement de fournisseur PEPP, la fourniture d'informations, l'approbation et le contrôle. L'objectif est d'ouvrir le marché à un grand nombre d'acteurs, autant aux assureurs qu'aux asset managers.	Pendant la première moitié de l'année 2018, des discussions préparatoires ont eu lieu dans le cadre de l'ECON afin d'élaborer une position parlementaire sur le PEPP. A cet effet a été publié, le 5 mars 2018, le « Draft report » du rapporteur, l'eurodéputée Sophia in 't Veld, concernant la proposition de Règlement. EFAMA a formulé des questions et observations sur ce projet de rapport en vue de définir la stratégie d'EFAMA dans ce domaine et de proposer ensuite des amendements qui sont également soumis à un certain nombre de députés européens. BEAMA a également collaboré à ces travaux. Le vote de la position parlementaire par les membres de la commission est prévu pour juillet 2018. Le 23 avril 2018, le Conseil a publié un deuxième texte de compromis sur la proposition du règlement PEPP provenant de la présidence. EFAMA et BEAMA souhaitent que le Gouvernement belge soutienne activement l'initiative PEPP au niveau européen.
EFAMA Stewardship Code	Suite à l'adoption de la révision de la « Shareholders' Rights Directive » à la date du 14 mars 2017, EFAMA a jugé nécessaire de mettre à jour le « code of external governance » adopté en 2011. La nouvelle version du code a été renommée « EFAMA stewardship code ». Cette version a été élaborée au sein du groupe de travail EFAMA Corporate Governance en tenant compte des remarques émises par BEAMA et ses membres. La version finale du code a été validée par le Board of Directors d'EFAMA en janvier 2018.	
Screening ISS/Ethix	A l'automne 2017, BEAMA a renégocié, dans une optique de bonne gouvernance, le contrat de screening signé avec Ethix SRI Advisors AB (ci-après Ethix) en	

concernant les armes controversées et les armes incendiaires à base de phosphore blanc

2010. Le nouveau contrat de screening a été conclu avec Institutional Shareholder Services Europe S.A. (ci-après ISS) et s'applique depuis le 1er décembre 2017. ISS ayant repris Ethix en 2015 par le biais d'une acquisition, il s'agit en partie d'une actualisation du contrat de screening existant.

Au travers de ce contrat de screening remanié, BEAMA offre à ses membres la possibilité d'effectuer un screening, d'une part, de leurs fonds distribués en Belgique et, d'autre part, de leurs comptes gérés en Belgique (private and collective portfolio management) afin de vérifier la présence ou non d'armes controversées telles que définies dans la loi belge sur les armes. Les principaux éléments nouveaux dans le contrat de screening actualisé sont les suivants :

- le passage d'un contrat de droit suédois à un contrat de droit belge ;
- l'élargissement de la fonction de screening.
 Ainsi, parallèlement à la liste établie dans le cadre du screening des armes controversées conformément à la loi belge sur les armes, une deuxième liste est désormais établie dans le cadre d'un screening des armes incendiaires à base de phosphore blanc ;
- la réalisation d'un rapport comparatif annuel examinant comment l'interdiction de financement des armes controversées est respectée ou non dans d'autres pays européens ;
- une politique actualisée touchant l'utilisation et le devoir de confidentialité en rapport avec les activités intellectuelles de l'ISS.
 Cette politique actualisée prévoit une nouvelle clause de confidentialité (appelée « Declaration as for compliance with Proprietary Information, Limitations on Use and Confidentiality »).

Il est important de mentionner dans le cadre de l'élargissement du screening aux armes incendiaires à base de phosphore blanc que cet élargissement a été prévu à la demande de plusieurs membres de BEAMA. L'idée en trouve sa source dans un amendement de 2009 proposé à l'époque comme une extension de la loi belge sur les armes, et concernant plus précisément l'ajout des armes incendiaires à base de phosphore blanc. Cette modification n'ayant jamais été adoptée, il n'y a donc aucune obligation légale de contrôler les produits financiers au regard des armes incendiaires à base de phosphore blanc.

Début 2018, tous les membres de BEAMA ont été invités à signer ce nouveau contrat de screening. Les membres qui n'y participent pas encore et qui souhaitent le faire ou qui souhaitent obtenir plus d'informations peuvent prendre contact avec le secrétariat de BEAMA.

Epargner et investir durablement — Norme de qualité pour des produits financiers durables

Historique

BEAMA est active depuis **2001** dans le suivi et le contrôle de qualité des OPC effectuant des investissements socialement/sociétalement responsables et durables (ISRD). Cette année-là BEAMA a formulé pour la première fois ses principes concernant les OPC au profil « Ethical Investing ». Dans la décennie qui s'en est suivie, la méthodologie de BEAMA pour les OPC qui effectuent des investissement socialement responsables et durables (ISRD) a régulièrement été adaptée et alignée aux évolutions du marché en matière de durabilité. En automne 2012, Febelfin a publié sa recommandation concernant les produits financiers durables. La méthodologie de durabilité de BEAMA a été alignée celle-ci et a été approuvée par les membres de BEAMA lors de l'Assemblée générale de **2013**.

Pour un aperçu plus détaillé de l'histo-

rique et des principales modifications lors de chaque mise à jour, vous pouvez consulter la page web de BEAMA qui y est consacrée.

Consultation Febelfin en 2018

Ces dernières années, Febelfin a consacré beaucoup de temps à l'élaboration d'une méthodologie globale pour des produits financiers durables. Il en est résulté une série de consultations qui ont eu lieu entre mars et mai 2018 et dans le cadre desquelles a été présentée la proposition de Febelfin pour une norme de qualité applicable aux produits financiers durables.

La première vague de cette série de consultations a consisté en une consultation fermée. BEAMA a communiqué au nom de ses membres une réaction sectorielle soulignant la nécessité de parvenir à une proposition réaliste. En outre, BEAMA a invité tous ses membres à également transmettre à Febelfin des ajouts individuels à cette réaction sectorielle afin d'obtenir une image claire de la position du secteur de l'asset management. 31 professionnels ont participé à cette consultation fermée, dont 17 asset managers et BEAMA.

Une deuxième série de consultations a suivi : une consultation ouverte. Au cours de cette consultation ouverte, le grand public a eu l'occasion de réagir à la proposition de Febelfin. Un questionnaire ayant également été fourni lors de cette consultation, cela a permis de se forger une idée de la vision du grand public concernant certains thèmes soumis.

A l'avenir

Febelfin prévoit de traiter tous les commentaires reçus à partir de la deuxième quinzaine de mai afin qu'une version finale de la norme de qualité pour des produits financiers durables puisse être présentée en septembre 2018. Le dernier trimestre de 2018 sera mis à profit pour créer l'agence centrale indépendante pour la délivrance des certificats de durabilité conformément à la norme de durabilité de Febelfin, afin que les premiers labels officiels puissent être délivrés à partir de début 2019.

BEAMA suivra de près les différentes étapes de ce processus et informera régulièrement ses membres. BEAMA invite explicitement tous ses membres qui souhaitent continuer à commercialiser des produits financiers durables en Belgique à continuer à respecter scrupuleusement toutes les étapes de ce processus. En effet, dès le début 2019, les fonds qui se prévaudraient du label de durabilité mais ne se conformeraient pas à la norme de qualité de Febelfin pour des produits financiers durables pourraient ne plus être commercialisés par les membres de Febelfin en Belgique.

Plateforme de concertation permanente High Level Expert Group

Le Ministre des Finances a mis en place une plateforme de consultation permanente dans le cadre des activités High Level Expert Group (HLEG). Cette plateforme de consultation permanente vise à élaborer des propositions pour garantir l'avenir de Bruxelles en tant que centre financier.

Les activités récentes concernaient :

- *« Growth finance »* : il est nécessaire qu'il y ait plus de financement, en Belgique, pour la croissance des entreprises belges ;
- *« Brussels financial centre »* : le focus est mis sur 4 domaines : assurance, FinTech, infrastructures du marché financier et les fonds/le secteur de l'asset management.

La proposition de BEAMA, concernant l'élaboration d'une structure de fond plus adaptée à un « groupe commun d'investisseurs » qui requièrent des portefeuilles spécifiques avec des horizons d'investissement plus longs et des produits financiers moins communs, a été acceptée. Cela peut également être un stimulant pour les investissements qui couvrent un

spectre de risque plus large. Le but est de créer, à côté de la SICAV, une structure de droit belge qui est plus attractive pour une catégorie bien définie d'investisseurs.

Epargne-pension point de vue belge

BEAMA s'engage avec énergie dans les débats relatifs à l'épargne-pension, qu'il s'agisse de lobbying destiné à défendre les intérêts de ses membres ou de campagnes de sensibilisation via différents médias. La complémentarité des trois piliers de pension, c.-à-d. le 1er pilier des pensions légales, le 2ème pilier des pensions professionnelles et le 3ème pilier de l'épargne-pension individuelle, est indispensable pour garantir le maintien futur du niveau de vie.

BEAMA organise annuellement une enquête sur l'épargne-pension. Les résultats sont utilisés pour mettre en évidence l'évolution du 3ème pilier de l'épargne-pension en Belgique. Le positionnement et les caractéristiques de l'épargne-pension, ainsi qu'un certain nombre de messages clés généraux concernant l'épargne-pension du 3ème pilier ont été expliqués lors de la conférence de presse de BEAMA qui s'est tenue le 18 avril 2018.

Quelques propositions et initiatives de BEAMA pour promouvoir les 2ème et 3ème piliers concernent e.a. l'information et l'incitation auprès des jeunes actifs à participer à une épargne-pension, ainsi que la sensibilisation de toutes les catégories professionnelles : salariés, indépendants et fonctionnaires contractuels. Pour chaque classe d'âge le nombre d'épargnants a augmenté au cours des 5 dernières années, mais principalement auprès des catégories d'âge les plus jeunes. 19,8% de la population active de la catégorie 18-30 ans sont affiliés à un fonds d'épargne-pension fin 2017, par rapport à 17,9% fin 2016 et 16,4% fin 2015.

BEAMA continue à plaider pour une généralisation et un approfondissement du 2ème pilier des pensions ainsi que pour l'élargissement du 3ème pilier des pensions.

En outre, BEAMA a mis au point un tableau de bord des fonds d'épargne-pension qui figure en annexe de chaque communiqué de presse relatif aux chiffres trimestriels du marché belge des OPC. Grâce à ce tableau de bord, on dispose d'un aperçu synoptique, sur une base trimestrielle, des chiffres clés relatifs aux fonds d'épargne-pension du 3ème pilier ainsi que de leur évolution.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale, deux montants maximaux en matière d'épargne-pension bénéficient d'un avantage fiscal annuel dans le cadre de l'impôt des personnes physiques :

- la réduction d'impôt est de 30% pour les versements d'un montant maximum de 960 EUR ;
- pour les versements supérieurs à 960 EUR et jusqu'à un maximum de 1.230 EUR, une réduction d'impôt de 25% est accordée.

Ces réductions d'impôt s'appliquent à partir de l'exercice d'imposition 2019 (année de revenus 2018).
L'accord explicite du contribuable pour dépasser le plafond de 960 EUR doit être renouvelé chaque année.

Agrément en qualité de société de gestion de portefeuille et de conseil en investis-

BEAMA et la FSMA ont travaillé ensemble à la mise à disposition d'une explication des conditions d'agrément – sous la forme d'une description et d'une FAQ – et d'une checklist pour les sociétés de gestion d'actifs, à savoir les sociétés d'investissement MiFID et les sociétés de gestion de UCITS et de AIF.

sement

Début 2018, la FSMA a publié sur son site web une brochure contenant une présentation succincte des règles relatives au statut de société de gestion de portefeuille et de conseil en investissement. Ce statut est régi par la loi du 25 octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement (parue au Moniteur belge du 18 novembre 2016). Sur son site web, la FSMA répond également aux questions fréquemment posées (« FAQ ») en lien avec la gestion de portefeuille et le conseil en investissement. Une checklist sous forme de tableau Excel a été ajoutée.

Reporting des informations statistiques à la FSMA par certains OPC publics

Les UCITS à nombre variable de parts de droit belge, ainsi que les OPCA à nombre variable de parts de droit belge et de droit étranger dont les parts sont offertes publiquement en Belgique doivent transmettre des informations statistiques à la FSMA.

Avec l'arrêté royal du 10 juillet 2017 portant approbation du règlement de la FSMA concernant les informations statistiques à transmettre par certains OPC publics à nombre variable de parts (paru au Moniteur belge du 19 juillet 2017) et la circulaire explicative de la FSMA du 22 août 2017 qui précise, pour les OPC concernés, les dispositions du règlement de la FSMA du 16 mai 2017, le cadre opérationnel du reporting est entièrement décrit. Il a été tenu compte des commentaires du secteur sur l'introduction de nouvelles exigences de reporting à la suite des précédentes consultations au sujet de la circulaire et des expériences lors des périodes de test.

La première période de reporting pour les fonds monétaires a eu lieu en octobre 2017 ; pour les autres fonds, la première période de reporting a été le quatrième trimestre de 2017.

Les relevés statistiques sont transmis électroniquement à la FSMA via la plateforme FiMiS *(Financial Institutions and Markets Information System)*.

Fiscalité

Taxe annuelle (taxe d'abonnement)

La loi du 31 juillet 2017 portant des dispositions financières et fiscales diverses contient des dispositions relatives à la taxe annuelle :

- il y a une uniformisation du taux de 1 pb pour les classes d'actions institutionnelles émises par des compartiments publics belges et étrangers d'OPC ;
- la taxe annuelle s'applique aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés (FIIS) et non aux autres sociétés d'investissement institutionnelles de droit belge.

Prélèvement sur l'épargne

La loi-programme du 25 décembre 2017 modifie l'article 19bis CIR92 :

- le seuil pour le placement en « créances » est ramené de 25% à 10% ;
- l'intitulé « OPCVM » est remplacé, dans le texte de l'article 19bis CIR 92, par « organisme de placement collectif » ;
- applicable aux revenus payés ou attribués relatifs à des parts d'organisme de placement collectif acquises à partir du 1er janvier 2018 ;
- les réalisations de participations d'un fonds commun de placement belge dans des sociétés d'investissement entrant dans le champ d'application de l'article 19bis sont soumises au précompte mobilier ;
- les revenus payés ou attribués par le fonds commun de placement sont exonérés de précompte mobilier dans la mesure où ils résultent de revenus visés par l'article

19 bis et où la société de gestion du fond prévoit une ventilation de ceux-ci (l'art. 321bis CIR 92 prévoit une obligation de ventilation dont les modalités doivent encore être fixées par AR) ;
- l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2018.

En ce qui concerne « l'activation de l'épargne », la corbeille d'exonération du précompte mobilier des dépôts d'épargne réglementés est réduite de moitié et passe de 1.880 EUR à 940 EUR. Une nouvelle corbeille d'exonération du précompte mobilier de 627 EUR est instaurée pour les dividendes d'actions, à l'exclusion toutefois des dividendes d'organismes de placement collectif.

Taxe sur les opérations de bourse (TOB)

La loi du 25 décembre 2017 portant des dispositions fiscales diverses IV introduit des modifications en ce qui concerne la taxe boursière :

- une modification de la définition d'OPC fournit une solution législative à l'objection de la Commission européenne concernant la différence de taux de la TOB dans le cas de transactions sur le marché secondaire entre les OPC enregistrés auprès de la FSMA et ceux qui ne le sont pas ;
- la définition d'action de distribution a été supprimée ; la définition d'action de capitalisation a été conservée ;
- les termes « exonération d'actions ou parts d'OPC institutionnel » sont remplacés par « exonération des actions ou parts d'OPC réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels » ;
- l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2018.

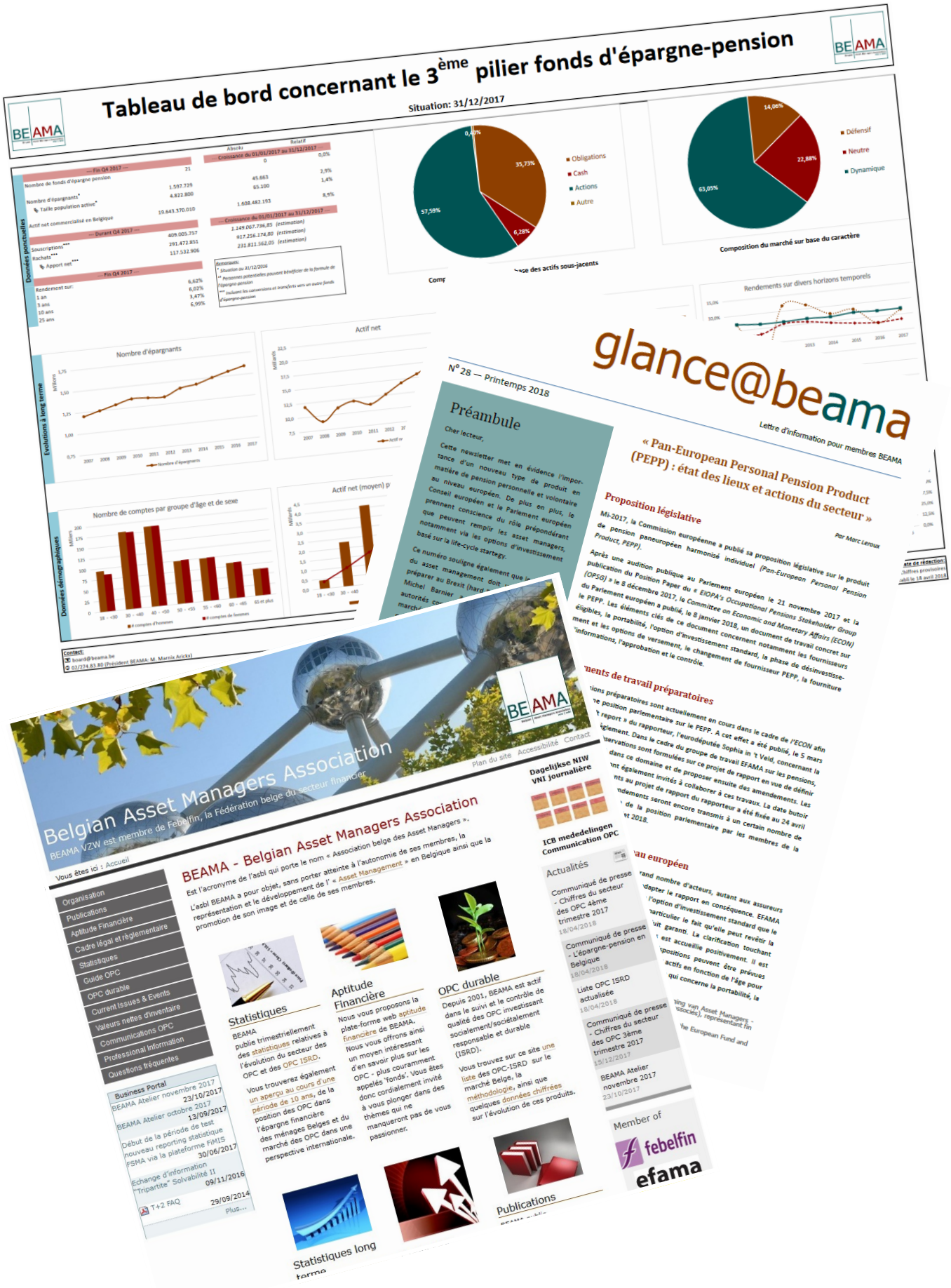
La loi-programme du 25 décembre 2017 prévoit le relèvement d'un certain nombre de taux en matière de TOB : 12 pb au lieu de 9 pb ; 35 pb au lieu de 27 pb. Le taux le plus élevé de 132 pb applicable en cas de rachat de parts de capitalisation d'OPC publics reste inchangé. Les différents plafonds restent également inchangés.

Sicav RDT

La loi du 25 décembre 2017 portant réforme de l'impôt des sociétés dispose, en matière de RDT, que la période de détention d'un an est supprimée et ne s'applique donc dorénavant plus ni au niveau des investisseurs ni au niveau de la sicav.

Taxe sur les comptes-titres

La loi du 7 février 2018 instaurant une taxe sur les comptes-titres a été publiée au Moniteur belge du 9 mars 2018. Les parts dans les fonds communs de placement et les actions dans les sociétés d'investissement entrent notamment dans le champ d'application, à l'exclusion de l'épargne pension.


Tableau de bord concernant le 3ème pilier fonds d'épargne-pension
Situation: 31/12/2017
BEAMA
Données ponctuelles
Nombre de fonds d'épargne pension
Nombre d'épargnants*
Taille population active*
Actif net commercialisé en Belgique
Souscriptions***
Rachats***
Apport net***
Rendement sur:
1 an
3 ans
10 ans
25 ans
Obligations
Cash
Actions
Autre
Composition du marché sur base du caractère
Défensif
Neutre
Dynamique
Rendements sur divers horizons temporels
Evolutions à long terme
Nombre d'épargnants
Actif net
Données démographiques
Nombre de comptes par groupe d'âge et de sexe
Actif net (moyen) p
Contact:
board@beama.be
02/274.83.80 (Président BEAMA: M. Marnix Arickx)
glance@beama
N° 28 — Printemps 2018
Lettre d'information pour membres BEAMA
Préambule
Cher lecteur,
« Pan-European Personal Pension Product (PEPP) : état des lieux et actions du secteur »
Par Marc Leroux
Proposition législative
Belgian Asset Managers Association
BEAMA VZW est membre de Febelfin, la Fédération belge du secteur financier
Plan du site Accessibilité Contact
Vous êtes ici : Accueil
Organisation
Publications
Aptitude Financière
Cadre légal et réglementaire
Statistiques
Guide OPC
OPC durable
Current Issues & Events
Valeurs nettes d'inventaire
Communications OPC
Professional Information
Questions fréquentes
BEAMA - Belgian Asset Managers Association
Est l'acronyme de l'asbl qui porte le nom « Association belge des Asset Managers ».
L'asbl BEAMA a pour objet, sans porter atteinte à l'autonomie de ses membres, la représentation et le développement de l' « Asset Management » en Belgique ainsi que la promotion de son image et de celle de ses membres.
Statistiques
Aptitude Financière
OPC durable
Publications
Statistiques long terme
Dagelijkse NIW
VNI journalière
ICB mededelingen
Communication OPC
Actualités
Communiqué de presse - Chiffres du secteur des OPC 4ème trimestre 2017 18/04/2018
Communiqué de presse - L'épargne-pension en Belgique 18/04/2018
Liste OPC ISRD actualisée 18/04/2018
Communiqué de presse - Chiffres du secteur des OPC 3ème trimestre 2017 15/12/2017
BEAMA Atelier novembre 2017 23/10/2017
Business Portal
BEAMA Atelier novembre 2017 23/10/2017
BEAMA Atelier octobre 2017 13/09/2017
Début de la période de test nouveau reporting statistique FSMA via la plateforme FIMIS 30/06/2017
Echange d'information "Tripartite" Solvabilité II 09/11/2016
T+2 FAQ 29/09/2014
Plus...
Member of
febelfin
efama

VII. Projets et communication de BEAMA

VIII. Groupes de travail de BEAMA et leurs présidents

VII. Projets et communication de BEAMA

glance@beama

BEAMA publie plusieurs éditions par an de sa newsletter électronique glance@beama. Pour les membres, cette publication est un moyen de se tenir au fait de la vie de l'association professionnelle et de ses groupes de travail.

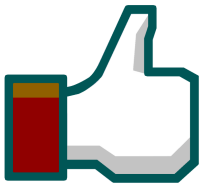
Environnement IT de BEAMA

Publication VNI

La publication des Valeurs Nettes d'Inventaire (VNI) sur le site internet de BEAMA est une initiative à succès, qui a également contribué au cours de la période passée à renforcer le nombre de membres (associés). Elle constitue dès lors la plateforme web par excellence pour publier chaque jour les VNI des OPC agréés par la FSMA.

Depuis début 2016, il est possible pour les membres de BEAMA de transmettre leurs fichiers comprenant les valeurs VNI via e-mail de façon à ce qu'ils soient ensuite automatiquement publiés sur le site Internet de BEAMA.

A partir de mi-2017, l'application VNI a reçu une fonctionnalité complémentaire. Concrètement, les membres peuvent transmettre à BEAMA leurs VNI via un fichier CSV, ce après quoi BEAMA se chargera elle-même du traitement approprié du fichier CSV en vue d'obtenir le rendu sous forme du fichier PDF défini.



Abordant la question des valorisations des OPC, la FSMA renvoie au départ de son site internet relatif à l'éducation financière – www.wikifin.be – vers la page du site de BEAMA présentant l'application VNI.

Communications des OPC

BEAMA propose à ses membres, sur son site Internet, une application qui leur permet de publier leurs communications OPC (légales). Après concertation avec la FSMA, BEAMA a obtenu pour cette application web la même reconnaissance / le même statut que pour l'application VNI, c'est-à-dire le fait que le gestionnaire a satisfait à son obligation légale de publication par le biais de la publication d'une communication OPC légale sur le site Internet de BEAMA.

Seuls quelques types de communications légales OPC ne tombent pas sous le contrôle exclusif de la FSMA, d'où le fait qu'une publication complémentaire dans un quotidien et/ou dans le Moniteur belge soit nécessaire. Les membres peuvent demander plus d'information à ce sujet auprès du Secrétariat BEAMA.

BEAMA @ EFAMA

efama
European Fund and Asset Management Association

BEAMA asbl est membre fondateur d'EFAMA, l'association représentative de l'industrie européenne de l'asset management. EFAMA représente via ses membres environ 23 mille milliards EUR d'actifs sous gestion, dont 15,6 mille milliards EUR en OPC répartis sur 62.200 portefeuilles fin 2017.

BEAMA @ Febelfin

febelfin vzw asbl

BEAMA asbl est membre fondateur de Febelfin asbl, la Fédération Belge du secteur financier. Febelfin asbl représente les intérêts de ses membres et réconcilie ces derniers avec les intérêts des décideurs politiques, des autorités de contrôle, des fédérations professionnelles et des groupes d'intérêts. Febelfin asbl représente plus de 270 institutions financières établies en Belgique.

VIII. Groupes de travail de BEAMA et leurs présidents : principaux thèmes

Corporate governance



Greet Ramaut

- « EFAMA Stewardship Code » nouvelle mouture : analyse et communication des commentaires de BEAMA à l'EFAMA
- Règlement relatif à l'expertise des responsables de la fonction de compliance

ISRD



Hugo Lasat

- Contrat de screening ISS/Ethix : élargissement aux armes incendiaires et aux armes à base de phosphore blanc
- Feedback sectoriel à la consultation de Febelfin concernant une norme de qualité pour des produits financiers durables telle qu'élaborée par le Sustainable Finance Committee de Febelfin
- Sustainable investments - Consultations Commission européenne suivies notamment par l'EFAMA

Affaires juridiques & MiFID



Myriam Vanneste

- Concertation FSMA | BEAMA concernant :
 - Le projet d'arrêté royal introduisant la possibilité pour les OPC publics belges d'appliquer certains outils de gestion de la liquidité supplémentaires : propositions de possibilités d'introduction de « swing pricing », d' «anti-delution levy » et d'application de « redemption gates »
 - Le caractère complexe ou non des OPCA dans le cadre de MiFID II
 - L'instauration d'un test du caractère adéquat institué dans le cadre de la réglementation MiFID II adapté aux fonds d'épargne-pension
 - L'étude de la relation entre UCITS KIID - PRIIP KID et MiFID II
- Proposition de BEAMA de création d'une nouvelle structure de fonds pour des « groupes d'investisseurs »
- Analyse de la modification de la politique de la CSSF concernant la possibilité pour les UCITS d'investir dans des fonds non-UCITS
- Position de la Belgique dans l'étude de Morningstar de 2017 sur les fonds d'investissement – aspect des coûts et des dépenses relatifs aux fonds de droit belge
- Suivi et reporting sur :
 - Templates PRIIPs & EPT/CEPT
 - Keypoints ESMA 2018 et positions par rapport au Brexit : suivi de l'impact possible sur le secteur de l'asset management d'un « cliff-edge Brexit »
 - Communication Capital Markets Union plan
 - KPMG survey on AIFMD review
 - Q&A récent d'ESMA / Benchmarks regulations

Operations & IT Comptabilité OPC



Thibaut de Saint Moulin

- Nouvelles obligations de reporting statistique concernant les informations à communiquer à la FSMA par certains OPC publics ou leurs sociétés de gestion :
 - Divers contacts FSMA | BEAMA concernant des questions et commentaires techniques
 - Evaluation sectorielle de la période de test IT

Institutional asset management & 3ème pilier d'épargne-pension



Myriam Vanneste

- Position BEAMA concernant le système des trois piliers des pensions : messages clés et communication de ceux-ci à l'adresse de diverses parties prenantes
- Préparation de divers contacts de presse BEAMA et réponses aux questions de la presse concernant l'épargne-pension
- Suivi récurrent :
 - Enquête sur les métadonnées et données chiffrées sur les provisions de pension en Belgique
 - Propositions concernant l'élargissement du 2ème pilier complémentaire des provisions de pension et du 3ème pilier de l'épargne-pension en Belgique
- Suivi d'initiatives concernant le débat européen et des travaux EFAMA au sujet du Pan-European Personal Pension Product (PEPP)

Aspects fiscaux



Peter Drijkoningen

- Mesures fiscales et financières du Gouvernement
- Commentaire relatif à la législation fiscale applicable aux fonds, publiée au Moniteur belge
- Divers contacts de BEAMA avec le Cabinet des Finances :
 - Sicav RDT
 - Proposition d'interprétation de la nouvelle formule d'exonération de la taxe boursière (TOB) pour « les droits de participation d'un organisme de placement collectif réservés aux investisseurs institutionnels ou professionnels »
 - Projet de circulaire de l'Administration des Finances concernant la détermination du revenu mobilier imposable distribué par certains OPC dits « obligataires »
- Contacts et correspondance de BEAMA avec l'Administration des Finances : prélèvement sur l'épargne – problématique des fonds de fonds (application de l'art. 19bis CIR92)
- Suivi des dossiers suivants :
 - Taxe d'abonnement classes de fonds étrangers qui ne sont pas offertes publiquement en Belgique
 - Obligation de TOB dans le chef de fonds et d'asset managers
 - Régime TVA services banques dépositaires
 - Art. 219quinquies CIR : prélèvement de 5,1% en cas de rémunération de dirigeant d'entreprise insuffisante, également pour les sicav
 - Desiderata stratégiques
- Suivi des activités européennes en matière de fiscalité :
 - Exonération de TVA pour gestion
 - Pan-European Personal Pension Product (PEPP)
 - German Investment Tax Act 2018
 - TRACE

Statistics & Trends



Thibaut de Saint Moulin

- Nouvelles obligations de reporting statistique concernant les informations à communiquer à la FSMA par certains OPC publics ou leurs sociétés de gestion :
 - Divers contacts FSMA | BEAMA concernant des questions et commentaires techniques
 - Evaluation sectorielle de la période de test IT
- Analyse des statistiques de BEAMA concernant les actifs sous gestion et le secteur belge des OPC

Sales & Distribution



Wim Roelant

- Mise en œuvre de réglementations pour le secteur de l'asset management : commentaires supplémentaires, questions et propositions du secteur à l'adresse de la FSMA concernant la mise en œuvre des règles de publicité lors de la commercialisation de produits financiers auprès de clients non professionnels (AR transversal, circulaire FSMA et FAQ concernant les règles de publicité)
- Consultation concernant un avant-projet d'AR précisant l'obligation de notification préalable du document d'informations clés à la FSMA lors de la commercialisation en Belgique de PRIIPs

Notoriété

Conseil d'Administration complet

- Travaux de la plateforme High Level Expert Group (HLEG) : participation de BEAMA aux Task Forces Febelfin « Brussels Financial Centre » et « Growth Finance »
- Communiqués de presse trimestriels concernant l'évolution du marché belge des OPC (avec l'aide du GT Statistics & Trends)
- Conférence de presse de BEAMA du 18 avril 2018 sur les chiffres du secteur des OPC pour le 4ème trimestre 2017 et l'épargne-pension
- Contributions rédactionnelles à diverses publications, notamment :
 - Interview Belgian Financial Forum / Revue bancaire et financière « Asset management blikt vooruit, ten dienste van de spaarders en de financiering van de economie »
 - Revue Belgian Financial Forum – Numéro thématique consacré à l'asset management : « De Belgische fondsenmarkt – Trends in asset management »
- Workshops BEAMA :
 - 12 octobre 2017 : « Liquidity aspects in Asset Management »
 - 22 novembre 2017 : « Depositary function of banks for investment funds - UCITS / AIFM »
- Participation et orateurs de BEAMA concernant :
 - Trends & Morningstar Investment Summit sur l'asset management en Belgique et le marché belge des fonds
 - Financieel Forum West-Vlaanderen: « Report on the Belgian asset management and fund industry »
- Collaboration avec l'EFAMA. Collaboration aux publications de l'EFAMA (e.a. Factbook, rapport Asset Management en Europe)

Private asset management

En portant une attention spécifique à la taille réduite de certains membres gestionnaires de patrimoine, communication relative aux sujets traités dans d'autres comités / groupes de travail :

- Brochure de la FSMA concernant l'agrément en qualité de société de gestion de portefeuille et de conseil en investissement
- Sujets actuels concernant les portefeuilles privés (volet national), entre autres statistiques BEAMA trimestrielles et à long terme, conférence de presse BEAMA, Avenir du Secteur Financier belge (rapport High Level Expert Group), implémentation en Belgique de UCITS V, MiFID II, Consultations FSMA, commercialisation de produits financiers, fiscalité, concertation FSMA | BEAMA
- Sujets actuels de l'asset management (volet européen), entre autres Brexit, monitoring de l'agenda européen et des consultations européennes, PRIIPs
- Actualités concernant l'association

BE AMA

Belgian Asset Managers Association
vzw | asbl



IX. Liste des membres

X. Worldwide Regulated Open-ended Fund Assets

IX. Liste des membres — situation mai 2018 *

Membres Effectifs

Amonis	Invesco Asset Management
Amundi Luxembourg S.A.	J.P.Morgan Europe Limited, Brussels Branch
Architas	JPMorgan Asset Management (Europe) Sà r.l.
AXA Bank	KBC Asset Management
AXA IM Benelux	Lazard Frères Gestion Belgique
Banque Degroof Petercam	Leleux Invest
Belfius Investment Partners	Lyxor International Asset Management
Beobank	Merciervanderlinden Asset Management
Binckbank	Merit Capital
BlackRock	NN Investment Partners Belgium
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium	Oyster Sicav
BNP Paribas Securities Services	Pictet Asset Management Ltd, Belgium Branch
CACEIS Belgium	Private Bankers Association - Belgium
Candriam Belgium SA (Candriam Investors Group)	Puilaetco Dewaay Private Bankers
Candriam Luxembourg	Quaestor Vermogensbeheer
Capfi Delen Asset Management	Quest for Growth
DDEL Portfolio Solution	RBC Investor Services Belgium
Degroof Petercam Asset Management	Record Fund
Degroof Petercam Asset Services	Schroder Investment Management (Luxembourg)
Delcap Asset Management	SG Private Banking
Deutsche Asset Management S.A.	State Street Global Advisors
Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles	TreeTop Asset Management Belgium
Econopolis Wealth Management	Truncus Wealth
Fide capital	UBP Asset Management Benelux
Fidelity Investments International	Value Square
Groupe Argenta de Bancassurance	Van Lanschot Bankiers
HSBC Global Asset Management France	Wealtheon
ING Private Banking	

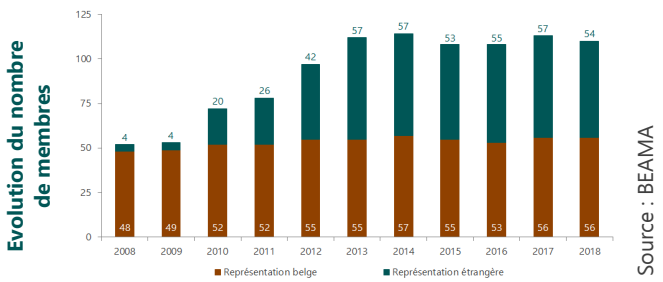
* Voir les décisions du Conseil d'Administration de BEAMA asbl jusqu'à fin avril 2018.

Membres Associés « VNI Internet »

AB SICAV I	Kredietrust Luxembourg S.A. (KTL)
Alken Fund	La Cambre Funds
ANDBANK Asset Management Luxembourg	Legal & General Investment Management
Aviva Investors Luxembourg	Legg Mason Investments (Europe) Ltd
Bank of America Merrill Lynch	Luxcellence – Alliance Trust Sustainable Future pan-European Equity fund
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.	Lyxor Asset Management
Bellatrix Asset Management S.A.	Magna Umbrella Fund Plc
BMO Global Asset Management	Morgan Stanley Investment Funds
Capital*at*Work	Neuberger Berman Investment Funds PLC
CBP Select	Neuflize OBC Investissements
Crelan Invest	Nuveen Global Investors Fund Plc
Davis Funds	Partners Group Listed Investments SICAV
DNCA Finance	Pimco Europe Ltd
DNCA Finance Luxembourg	Prudential International Investments, LLC
East Capital Asset Management	Pure Capital
Edgewood L Select	Robeco
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Ruffer LLP
Elan Participations	RWM Strategic Value
Fuchs & Associés Finance Belgium	SEB Asset Management
FundPartner Solutions (Europe) S.A.	Skagen Funds
Generali Investments Sicav	SKY Harbor Global Funds
Goldman Sachs	Smead US Value UCITS Fund
ICBC (Europe) UCITS Sicav	TCW Funds
Ignis Asset Management	The Stralem Fund
Invest4Growth Asset Management Ltd	Think ETF Asset Management B.V.
Jupiter Asset Management	Tocqueville Finance Europe
Keren Finance	Westwood Investment Funds Plc

Membres Associés « Administrateurs d'OPC et ManCo »

Paul Mestag

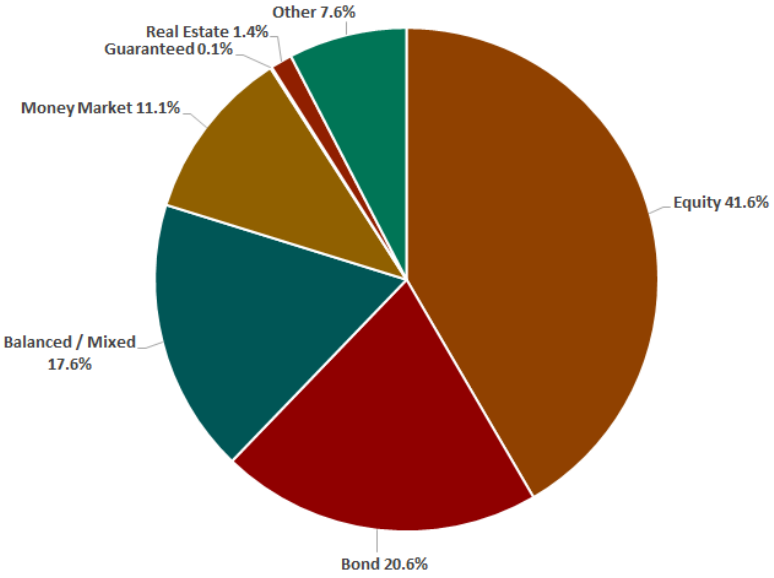


Source : BEAMA

X. Worldwide Regulated Open-ended Fund Assets

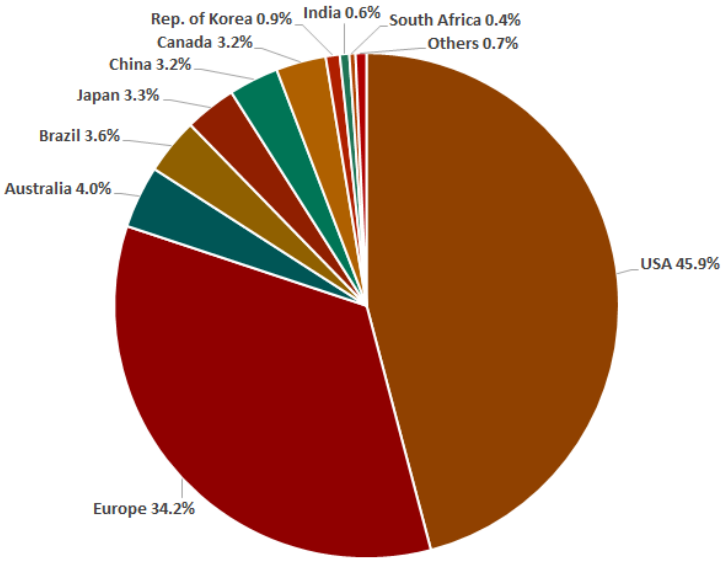
Worldwide Regulated Open End Funds Net Assets by Type of Fund

At the end of 2017, 42 percent of worldwide regulated open-ended fund net assets were held in equity funds. The net asset share of bond funds was 21 percent and the net asset share of balanced/mixed funds was 18 percent. Money market fund net assets represented 11 percent of the worldwide total.



Top 10 Domiciles of Worldwide Investment Fund Assets

Looking at the worldwide distribution of investment fund net assets at end 2017, the United States and Europe held the largest shares in the world market, with 45.9 percent and 34.2 percent, respectively. Australia (4.0%), Brazil (3.6%), Japan (3.3%), Canada (3.2%), China (3.2%), Rep. of Korea (0.9%), India (0.6%) and South Africa (0.4%) follow in this ranking.



Overall, five European countries ranked among the top ten largest fund domiciles: Luxembourg (9.4% of the worldwide investment fund assets), Ireland (5.4%), Germany (4.6%), France (4.4%), and the United Kingdom (3.7%).

Source: EFAMA International Statistical Release (2017-Q4)

Ce rapport annuel a été imprimé sur MultiOffset (FSC).



BEAMA asbl — Belgian Asset Managers Association

Concert Noble
Rue d'Arlon 82
B-1040 Bruxelles
http://www.beama.be
(32 2) 507 68 70
info@beama.be

